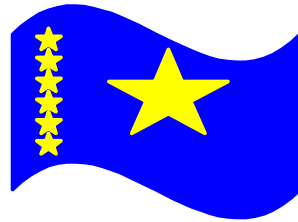


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT



UNION EUROPEENNE



PNUD/COMREC



## VILLE DE LUBUMBASHI

### ETUDE DE PROFIL REGIONAL DU SECTEUR URBAIN

*Projet conçu et élaboré par UN-Habitat et financé par l'Union Européenne et les Gouvernements d'Italie, de Belgique et de la Hollande.*

**Equipe RUSPS R.D.Congo :**

*Prof. Kanene M. Corneille, Coordinateur*

*Mr. Alex Yoka, Point Focal (ndombekassaka@yahoo.fr)*

*Prof. Patrice Baguma R., Membre*

**Mr. Charles Kashama K., Membre**

*Mr. Hilaire Lihumba L., Membre*

*Arch.. Walubila Jacques Victor, Membre*

*Mr. Faustin Bangala W. , Membre (bangala\_faustin@yahoo.fr)*

*Mme. Jeannette Munamundi Mulamba, Membre.*

**Contact :**

Prof. Kanene M. Corneille, HPM ONU-Habitat ([corneille.kanene@unhabitat.org](mailto:corneille.kanene@unhabitat.org))

# SYNTHESE DU RAPPORT D'ENQUETE

## SUR L'ETUDE DE PROFIL REGIONAL DU SECTEUR URBAIN DE LA VILLE DE LUBUMBASHI

---

### Aperçu Historique



Lubumbashi est une création coloniale, construite ex-nihilo : elle ne résulte pas de la transformation d'un ou de plusieurs villages préexistants. Elle est née de l'industrie minière par la volonté de l'Union Minière du Haut Katanga d'implanter à cet endroit sa première usine pour le traitement du cuivre près de la rivière Lubumbashi.

A sa création, la ville fut baptisée Elisabethville en hommage à la Reine Elisabeth de Belgique et fut reconnue officiellement par l'Ordonnance n° 20 du 16 juillet 1910. Lubumbashi acquerra le statut de ville par l'Ordonnance n° 298 / AIMO du 25 juin 1941 du Gouverneur WANGERMEE. Les origines de Lubumbashi sont donc à la fois économiques et politiques.

La ville d'Elisabethville fut rebaptisée en 1966 sous le nom de Lubumbashi, nom de la rivière qui la traverse. Elle revêtit très vite après sa création un caractère métropolitain.

Première ville sur le chemin de fer en provenance du Sud du continent africain, Lubumbashi joua et continue à jouer le rôle de centre de redistribution des divers produits importés pour la Province du Katanga, les deux Provinces voisines du Kasai et celle du Maniema.

Au fil des temps la ville devint elle-même un grand centre de production, de commercialisation et de consommation des produits locaux.

Sa fonction industrielle était et est représentée essentiellement par les activités de l'Union Minière du Haut Katanga devenue Gécamines (Générales des Carrières et des Mines) et de ses nombreuses filiales. Au côté de ce pivot central se développèrent l'industrie énergétique, la construction les industries chimiques, textiles, alimentaires, les secteurs bancaires et financiers, et divers services liés au transport et au commerce général.

Conscient des richesses qu'elle symbolise, l'ancien colonisateur l'avait conçue comme s'il devait y rester pour l'éternité. Tout cela fit de Lubumbashi, une métropole charnière entre l'Afrique australe et l'Afrique centrale grouillante de travail et qui ne tarda pas à connaître une expansion générale indéniable. Alors que Léopoldville (actuelle ville de Kinshasa) était une métropole politique, Elisabethville devint une métropole économique de la colonie belge.

En outre, depuis 1956, la ville de Lubumbashi est devenue universitaire avec la création de l'Université Officielle du Congo et de Rwanda-Urundi, actuelle Université de Lubumbashi.

Compte tenu de ses diverses fonctions, Lubumbashi s'attira beaucoup d'immigrants de diverses races (blancs et noirs) et origines (Africains et Européens) recrutés ou à la recherche de l'emploi, de la richesse et de la culture.

Tout le long de son histoire, la Ville de Lubumbashi a conservé jalousement sa vertu particulière et originelle de convivialité que vient de lui reconnaître l'UNESCO en lui décernant le « PRIX UNESCO VILLE POUR LA PAIX 2000-2001 » distinction réservée – à raison d'une seule par continent – aux villes qui ont développé entre autres cette rare qualité et mis en pratique au quotidien les principes d'une culture de paix et de cohésion sociale parmi les femmes et les hommes de toutes les origines, de diverses nationalités et croyances et de comportements différents.

Après l'indépendance de la R.D.Congo en 1960, les lushois communièrent durant une brève période de six ans (1966 à 1972) à l'apparente prospérité des grandes entreprises nouvellement nationalisées et dotées pour les raisons de la cause d'importants investissements et moyens financiers telles que la GECAMINES et la SNCC (Société Nationale des Chemins de fer).

La débâcle économique survint en 1973 avec la chute des cours des métaux sur le marché mondial, la crise du pétrole aggravée par la mauvaise gouvernance généralisée et l'oubli dans la majorité des entreprises de la maintenance et du rajeunissement de l'outil de production.

L'industrie du cuivre à l'agonie, avec elle les entreprises qu'elle entraînait dans son orbite. Lubumbashi ; ville jadis prospère et où il faisait bon vivre, s'est dépouillée peu à peu de sa belle robe et a assisté, impuissante et consternée, aux départs massifs de ses ressources humaines tant nationales qu'étrangères.

Ayant perdu son attrait, la ville de Lubumbashi a connu à cette époque une perte non négligeable de forces vives formées à grands frais et de la main – d'œuvre, entraînant un manque de ressources humaines nécessaires pour soutenir le développement économique et reconstruire les infrastructures de base dont la ville a besoin.

## 1. Situation de la ville

### 1.1. *Situation*

Après Kinshasa, Lubumbashi est le plus grand centre industriel et commercial de la République Démocratique du Congo. Communément appelé capitale du cuivre, Lubumbashi est le chef lieu de la province du Katanga, occupant la position Sud-Est de notre pays qui est limitée par la Tanzanie à l'Est, la Zambie à l'Est et au Sud, et l'Angola à l'Ouest.

### 1.2. *Eléments du Site*

La ville occupe le bassin supérieur de la Kafubu entre 11°36' de latitude Nord, 11°42' de latitude Sud et 27° de longitude Est, 27°30' de longitude Ouest. Son agglomération jouit d'un climat tropical modéré et la température n'y est pas excessif. Situé à 1.224 m d'altitude, le site urbain et périurbain de la Ville de Lubumbashi est principalement une surface aplanie qui se prolonge à l'Ouest de la ville vers la Karavia et au Nord-Est vers la Luswishi.

Les cours d'eau ont un débit très contrasté et ne sont ni navigables, ni réellement utilisables pour produire l'énergie hydroélectrique. En outre, ce site urbain comporte de nombreuses zones inondables du fait de la faiblesse des pentes et d'un drainage déficient et surtout le lit majeur des principaux cours d'eau dont la Lubumbashi entre autres constituent les contraintes naturelles les plus notables au développement urbain.

Les axes géo morphologiquement favorables pour le développement urbain se situent au Nord entre la rivière Lubumbashi et la route de Likasi, et vers le Sud-Ouest, en direction de Kilobelobe.

### 1.3. *Activités et emplois*

#### a) Généralités

Les emplois dans la ville de Lubumbashi sont répartis entre les différentes couches suivantes de la population :

- Les Travailleurs (fonction publique et annexe : OCC, Gécamines, etc) : 8,2 % ;
- Les Commerçants : 9,5 % ;

- Les Agriculteurs et Eleveurs : 4,1 % ;
- Les Artisans et Industriels : 0,8 % ;
- Les Autres (chômeurs, hôtels, BIP, transport, etc) : 77,4 %.

b) Commerce

L'activité commerciale occupe une place importante dans la vie de population de la ville de Lubumbashi, elle se classe devant les activités administratives, artisanales et industrielles. Cette activité emploie 110.307 personnes au moins.

On distingue deux types commerce :

- Le grand commerce : qui regroupe les importateurs de produits manufacturés provenant de l'Angola, la Zambie et la Tanzanie (savon, riz, huile, chaussure, quincaillerie, étoffe, etc) et aussi les importateurs des produits locaux venant des districts et territoires voisins. Il y a aussi les exportateurs de produits miniers et agricoles et les grands tâteurs de produits miniers et agricoles et les grands vendeurs qui approvisionnent la ville en produits alimentaires ;
- le petit commerce : qui regroupe les vendeurs au détail les vendeurs ambulants, les étalagistes, les petits négociants, etc...

c) Administration

Elles constituent après le commerce un important employeur pour les secteurs publics et privés groupés, la ville de Lubumbashi compte 94.827 fonctionnaires qui exercent dans les domaines suivants :

- l'Administration centrale (Finances, Justice et Garde des Sceaux, Urbanisme et Habitat, Affaires Foncières, Développement et Planification : Plan, Collectivité locale (Intérieure, Sécurité et Décentralisation), Travail et Prévoyance Sociale, etc) ;
- l'Education (Enseignement Primaire, Secondaire, Professionnel, etc) ;

- la Santé (tout le personnel médical : Hôpital, Centre de Santé, Poste de Santé, Cabinets Médicaux privés, etc).

d) Agriculture et élevage

L'agriculture et l'Élevage sont pour les populations par essence des activités confondues à leurs existences, c'est pourquoi 47.712 personnes se retrouvent dans ce secteur qu'ils exercent d'abord pour le besoin de survie. L'introduction des techniques et méthodes culturales modernes pour l'agriculture et l'assistance apportée aux éleveurs, permet la qualification du personnel dans ces secteurs et l'amélioration de la qualité et de la production en général.

e) Artisanat

Les Communes urbaines de la ville de Lubumbashi comptent 9.134 artisans répartis entre les corps de métiers suivants : les cordonniers, d'habiles forgerons, les « mangeurs de cuivre », dont l'art se confond souvent avec la magie, fabriquent des outils, les célèbres « croisettes » utilisées comme pièce de monnaie et jusqu'aux fils de cuivre..., les menuisiers, les maçons, etc. Ce secteur a un potentiel important qui mérite des appuis pour le permettre d'améliorer la productivité et la qualité de la production surtout que ce secteur touche une grande partie de la couche des jeunes.

f) Industrie

Des activités industrielles sont fonctionnelles à Lubumbashi : ce sont les usines de transformations des minerais. Actuellement elles subissent des arrêts dû aux difficultés de la trésorerie des entreprises.

g) Grands Employeurs

L'activité principale de la ville de Lubumbashi c'est l'exploitation industrielle et le commerce. Ces secteurs emploient pour le premier 57.500 personnes et pour le second 109.250 personnes ce qui les mettent en tête du

classement des employeurs. Ils sont suivis de l'Administration qui emploie 36.800 personnes ceci est favorisé par le fait que la ville de Lubumbashi est en même temps chef-lieu de la Province du Katanga. L'Administration est suivie par le secteur de l'artisanat avec 9.200 personnes. Il faut noter que l'industrie est plutôt lourde.

#### **1.4. *évolution et perspectives démographiques***

Actuellement la ville de Lubumbashi regroupe 43 quartiers avec une population de 1.150.000 habitants. Cette population a évolué de la façon suivante :

- En 1970 : 318.000 habitants
- En 1984 : 564.830 habitants
- En 1999 : 557.900 habitants
- En 2003 : 1.150.000 habitants
- En 2004 : 1.300.000 habitants

## **2. Organisation de la ville et niveau d'équipements des quartiers**

### **2.1. *Découpage en quartier***

Le découpage en quartier de la ville de Lubumbashi a connu une grande évolution compte tenu :

- du temps ;
- des réformes politiques et
- de la croissance démocratique.

Les réformes politiques intervenues entre 1966 à 1972 ainsi que la croissance démographique très importante de certains secteurs ont permis la création de nouveaux quartiers d'extension ou tout simplement le changement des anciens noms par de nouveaux noms.

## **2.2. Description des quartiers**

On distingue trois types de quartiers à Lubumbashi :

- Les quartiers résidentiels : en assez bon état, ils étaient anciennement réservés aux seuls européens. Mieux équipés, ils sont directement rattachés aux quartiers industriels. L'habitat y est le moins dense.
- Les quartiers planifiés : aujourd'hui mal équipé et très dégradé, ils étaient destinés à l'époque par l'administration coloniale à accueillir la main d'œuvre africaine dans le périmètre de la ville par une voie asphaltée. Les équipements publics y sont moins nombreux, l'infrastructure plus modeste. Ce sont les zones d'habitat les plus denses.
- Les quartiers non planifiés : ils se distinguent des cités planifiées par l'absence de plan d'aménagement. La trame se compose soit d'un alignement d'axes parallèles, soit d'un maillage très libre sans lignes régulières. Ces quartiers ne sont pas reliés directement au réseau des voies asphaltées, ni à l'eau courante, ni à l'électricité. La végétation y est pratiquement inexistante.

## **2.3. Niveau d'équipement des quartiers**

La Ville de Lubumbashi compte 43 quartiers, parmi lesquels une dizaine seulement sont aménagée en lotissement ordonné, voiries revêtues et éclairées par endroit, alimentation en eau, alimentation en électricité, réseau de téléphone etc.

Ce faible nombre des quartiers aménagés par rapport au reste des quartiers de la ville est dû à l'évolution spatiale de cette agglomération urbaine.

En effet la ville de Lubumbashi s'est développée autour d'un noyau central et le long des routes d'intérêts nationales, ce qui fait que tous les pôles importants convergent vers le centre ville.

La population totale de la ville de Lubumbashi est de 1.300.000 habitants pour une superficie de 747 km<sup>2</sup> ; d'où une densité de 1.820 habitants / km<sup>2</sup>.

#### **2.4. Niveau de desserte par les infrastructures**

A l'analyse de la situation des infrastructures de la ville de Lubumbashi il apparaît un niveau de dégradation remarquable de l'ensemble de la voirie en grande partie liée à l'insuffisance dans certains cas et à l'inexistence dans d'autre : de réseau d'assainissement eaux pluviales(E.P), le faible niveau d'alimentation en électricité et en eau potable, dont le desserte par les réseaux se limite à très peu de quartiers.

### **3. Patrimoine de la ville, projets récents et en cours**

#### **3.1. Patrimoine urbain**

La Mairie de la ville de Lubumbashi est logé dans un somptueux bâtiment à 5 étages dont 2 étages actuellement en service qui reflètent le pouvoir urbain. Du fait de la non achèvement le mauvais état dans lequel se trouve ce bâtiment actuel entraîne le manque de fonctionnalité de la Mairie, et cela a pour conséquence directe, une mauvaise impression des populations.

Les équipements des bureaux sont très limités, un mobilier disparate, des ordinateurs, photocopieur et machines à écrire et quelques fournitures de bureau en nombre insuffisant.

#### **3.2. Projets récents et en cours**

Les Projets récents et en cours initiés par la Mairie de Lubumbashi visent à :

- Servir toute la population Lushoise en eau potable et en énergie électrique ;
- Assainir le milieu physique urbain ;
- Réhabiliter le réseau urbain de la voirie en vue de désenclaver les quartiers, et faciliter la circulation des biens et des personnes habitant la périphérie urbaine ;
- Organiser le transport urbain en aménageant des parkings, des gares routières, et installer des panneaux et des feux de signalisation routière qui font défaut dans la ville ;
- Remise en état des infrastructures scolaires et sanitaires officielles ;
- Réfection ou achèvement de certains patrimoines immobiliers urbains pour être exploitable ;

- Sécuriser les personnes et leurs biens.

### 3.3. Coûts des projets initiés par la Mairie

#### a) Eau potable

* Réhabilitation et Renforcement de la capacité de la station de pompage de Kimilolo	:	167.673 \$US
* Aménagement d'une station de desserte en eau dans le quartier Tabacongo	:	520.326 \$US
* Extension du réseau de distribution de la Station de Kalukuluku	:	55.489 \$US
* Captage et Aménagement de sources	:	<u>85.600 \$US</u>
<i>Sous total eau potable</i>	:	<i>829.008 \$US</i>

#### b) L'Assainissement

* Dragage des rivières et ruisseaux	:	1.436.250 \$US
* Construction des latrines publiques	:	1.462.000 \$US
* Constructions des latrines individuelles à fosse ventilée dans les vieux quartiers des Communes Kenya et Kamalondo	:	4.185.000 \$US
* Création d'un service de vidange des fosses septiques	:	500.000 \$US
* Réhabilitation du système d'évacuation des Immondices	:	2.588.700 \$US
* Réhabilitation du service anti-vectorielle	:	85.835 \$US
* Création du service de reboisement de ville et sa périphérie	:	32.650 \$US
* Création d'un service d'éducation environnemental de la population	:	<u>38.350 \$US</u>

*Sous total Assainissement* : 10.328.785 \$US

c) La Voirie

* Construction caniveaux et collecteurs	:	1.436.250 \$US
* Réfection radiers et parois des collecteurs endommagés	:	295.700 \$US
* Traversée des busés en béton de diamètre 80 à 100	:	40.500 \$US
* Réhabilitation Voiries revêtues dégradées	:	11.538.000 \$US
* Travaux de pont à temps + couche de roulement	:	1.003.600 \$US
* Travaux de rechargement voiries en terre	:	2.400.000 \$US
* Construction et Réfection de ponts	:	<u>618.000 \$US</u>
<i>Sous total Voirie</i>	:	16.131.475 \$US

d) Les Transports

* Implantation de panneaux de signalisation et d'indication	:	23.014 \$US
* Implantation des feux de signalisation	:	35.000 \$US
* Aménagement des parkings	:	<u>256.000 \$US</u>
<i>Sous total Transports</i>	:	314.014 \$US

e) Les Infrastructures Sanitaires

* Réfection de 14 formations médicales de l'Etat et construction des centres de santé dans les nouveaux quartiers	:	<u>1.804.000 \$US</u>
---	---	-----------------------

Sous total Infrastructures Sanitaires : 1.804.000 \$US

f) Les Infrastructures Scolaires

* Réfection et Equipement des Etablissements scolaires en état de délabrement	:	12.506.400 \$US
* Construction et équipement d'Etablissements Scolaires	:	<u>189.600 \$US</u>
Sous total Infrastructures Scolaires	:	12.695.600 \$US

g) Le Patrimoine Urbain

* Achèvement du bâtiment de l'Hôtel de Ville	:	480.741 \$US
* Réfection du Bâtiment de 30 Juin	:	1.500.000 \$US
* Réhabilitation du bassin de la ville	:	3.000.000 \$US
* Réhabilitation du Jardin Zoologique et Botanique	:	3.123.600 \$US
* Réfection du Bureau Communal de la Commune Annexe	:	2.000.000 \$US
* Construction de 43 bureaux de quartiers	:	301.000 \$US
* Construction d'un cimetière municipal	:	<u>84.000 \$US</u>
Sous total Patrimoine Urbain	:	10.969.341 \$US

h) L'Electricité

* Electrification de grandes artères	:	198.000 \$US
* Electrification des quartiers	:	<u>100.000 \$US</u>

	Sous Total Electricité	:	298.000 \$US
i)	<u>La Sécurité</u>		
	* Renforcement de la Police	:	1.283.450 \$US
	* Création d'un service anti-incendie	:	<u>560.000 \$US</u>
	Sous total Sécurité	:	1.843.450 \$US

<b>Total Général</b>	<b>55.213.672 \$US</b>
----------------------	------------------------

#### NON INCLUSES

1. La réhabilitation des stations d'épuration des eaux usées (à déterminer par des études approfondies).
2. L'acquisition du charroi et du matériel d'entretien de la voirie (cfr pro forma des maisons de fabrication)

#### 4. Schéma Directeur

Sur le plan de développement stratégique, la ville possède un Schéma Directeur D'Aménagement et d'Urbanisme « S.D.A.U. » élaboré en 2000, dont les besoins en hectares pour les 10 et 15 ans à venir ont été estimés sur la base des densités observées et des projections de populations. En outre, des zones répondant à ces besoins et celles d'extension sont esquissées sur une « grande maille ». Le périmètre urbain couvre une superficie de 747 km<sup>2</sup>. L'investissement prioritaire ainsi que les zones d'extension à effectuer pour la mise en œuvre du Plan Particulier d'Aménagement sont identifiées à l'intérieur de ce périmètre. La ville est découpée en communes et quartiers. Ce découpage est susceptible de modification.

## 5. GOVERNANCE URBAINE



### 5.1. Structures Administratives

La ville est dotée de la personnalité juridique. Elle est subdivisée en communes, lesquelles sont subdivisées chacune en quartiers.

Les communes sont centralisées et sont en voie d'être décentralisées.

#### a) Conseil municipal

Le conseil de ville qui, à tout égard est considéré comme l'œil vigilant du peuple de la ville où le représentant du conseil législatif National au niveau de la ville n'est pas encore opérationnel. A sa place, l'exécutif de la Mairie

siège de concert avec les bourgmestres de communes pour statuer sur tout problème relatif au département de l'entité.

b) Fréquence des sessions et déroulement des sessions : voir supra

c) Le Gouverneur

- mode de désignation : nomination.

- Ses missions : gérer l'entité, veiller à la protection des personnes et des biens

d) Le Cabinet du Gouverneur (composition)

A signaler la différence entre la ville-province de Kinshasa ayant à sa tête un Gouverneur et celle de Lubumbashi dirigée par un Maire et dont le cabinet se compose différemment.

e) Documents administratifs

Voir organigramme de la ville (registre, chrono, registre de main courante du personnel, registre de la comptabilité).

f) Relation avec le Ministère de tutelle

La relation de la ville avec la tutelle ne supprime pas ou ne réduit pas l'autorité décentralisée car la loi qui organise la décentralisation détermine au même moment toutes les modalités de ces contrôles et ces contrôles se font sur les organes de cette dernière.

La ville rend compte d'une façon périodique à la hiérarchie à l'occurrence au Gouvernorat et Ministère de l'Intérieur pour rapport d'évaluation trimestrielle, annuelles, etc.

## 5.2. Fonctionnement des services

### a) Les locaux

La Mairie de la ville de Lubumbashi est logé dans un somptueux bâtiment à 5 dont 2 en étages actuellement en service qui reflète le pouvoir urbain. Du fait de la non achèvement le mauvais état dans lequel se trouve ce bâtiment actuel entraîne le manque de fonctionnalité de la Mairie, et cela a pour conséquence directe une mauvaise impression des populations sur le pouvoir des élus locaux.

Les équipements des bureaux sont très limités, un mobilier disparate, des ordinateurs, photocopieur et machines à écrire et quelques fournitures de bureau en nombre insuffisant.

Il faudrait cependant insister, dans le cas d'éventuels investissements d'équipements, pour une reprise des installations électriques qui sont déficients dans bâtiment de l'Hôtel de Ville.

### b) Les équipements

Les communes disposent de quelques équipements destinés au ramassage et à la collectivité des ordures ménagères.

### c) Organisation de l'administration de la ville

#### 1° Les services

- MAIRE : Représente la ville et conçoit la politique générale pour le bon fonctionnement de la ville. Représente le Chef de l'Etat et le Gouvernement dans son entité.
- MAIRE ADJOINT : Coordinatrice des recettes, il est-le gestionnaire des crédits.
- DIVISION URBAINE Lubumbashi. : Coordinatrice de l'administration générale de la ville de Lubumbashi.

- I<sup>er</sup> BUREAU : Chargé des recettes et perceptions.
- II<sup>eme</sup> BUREAU : Chargé de l'administration générale.
- LES SERVICES TECHNIQUES : Comme Conseillers de la Mairie en matière technique !

Capacités d'intervention des services techniques dans la réalisation des projets

Participation par la mobilisation des ressources humaines (personnel qualifié ex. Ingénieur pour un pont)

## 2° Personnel sous contrat et sous statut

Le plus souvent, la mise à disposition du personnel de l'administration urbaine n'est pas soumise à l'appréciation du conseil de ville. La ville n'est pas autonome en ce qui concerne le choix des fonctionnaires affectés par l'administration publique. Par ailleurs, vu la grande faiblesse des ressources urbaines, il est difficile d'attirer du personnel contractuel compétent.

Recommandations : La Mairie doit être impliquée dans le recrutement des cadres détachés, à son service, une amélioration de la gestion du personnel au niveau urbain, devrait être appuyé par une rationalisation des procédures de recrutement et de formation des fonctionnaires mis à disposition de la Mairie.

### a) *Besoin en formation*

- Le règlement d'administration fixe les mesures d'encadrement du personnel sur le plan disciplinaire et social.
- Sur le plan technique, les séances et de séminaires sont organisés d'une façon trimestrielle pour augmenter les capacités de travail.

### b) *Gestion financière*

Les finances de la ville sont gérées suivant la loi 003 / FIN suivant cette loi, le Maire de la ville joue le rôle d'ordonnateur.

1° Au niveau des recettes

La presque totalité des recettes est directement versée à la banque par le soin des agents de recouvrement. Les recettes générées par le bureau de l'état civil, qui est une structure interne à la Mairie, sont conservées par dévers le préposé. Le compte rendu de cette caisse n'est fait qu'à la fin de chaque mois.

2° Au niveau des dépenses

Le receveur regroupe un certain nombre de dépenses préalablement autorisées et mandatées. Pour ces dépenses, un chèque est émis à l'ordre du receveur comportant les signatures autorisées (receveur et Maire). Le receveur retire les fonds en espèces à la banque et les met à la disposition des bénéficiaires dans les locaux de la Mairie. Cette procédure ne correspond ni à l'orthodoxie financière, ni n'offre aucune sécurité aux opérations.

Le receveur regroupe un certain nombre de dépenses préalablement autorisées.

Le Maire Adjoint, le Gestionnaire, le Receveur et le Comptable s'occupent de la caisse et des documents comptables. En somme, la gestion revêt un caractère collégial.

**5.3. Capacités d'intervention des services techniques de la ville**

Par trimestre, un plan d'exécution pour chaque service est déposé auprès du Maire de la ville ; le contrôle à posteriori s'effectue en conséquence sur terrain pour certains services techniques.

- Les services techniques de la Mairie de Lubumbashi manquent de personnel qualifié pour la programmation, la préparation et l'exécution des opérations ;

- Ils interviennent très faiblement dans l'entretien des infrastructures et équipements et ne s'occupent que des travaux légers et à faible coût ; tels que les entretiens et réparations sommaires ;
- Le niveau de qualification de la main d'œuvre locale disponible ne garanti pas une bonne réalisation des ouvrages ;
- Les services techniques de la ville ne disposent pas d'équipe permanente d'entretien des infrastructures et d'équipements ;
- Pour l'exécution des travaux de grande envergure la ville aura besoin de l'appui des prestataires des services ayant les compétences nécessaires pour l'exécution, le suivi et le contrôle des travaux ;
- Les services déconcentrés de l'urbanisme et de l'habitat quant à eux interviennent généralement dans les travaux préparatoires d'aménagements de la ville (lotissement, attribution des autorisations de bâtir).
- Les travaux pour les quelques investissements qui ont lieu dans la ville sont exécutés en régie.

#### **5.4. Mode de gestion des principaux équipements marchands**

La ville dispose des marchés publics dont deux seulement de type moderne. La gestion de ces marchés relève des administrations en qualité de représentants de l'autorité en collaboration avec deux organes à savoir :

- le comité du marché en qualité de syndicat des marchands ;
- le service de l'IPVIEA (comme service percepteur).

Le personnel et le fonctionnement sont placés sous l'autorité de l'exécutif de la collectivité locale. Le service des marchés ne présente pas de différence par rapport aux autres services de la ville ou de la commune, compte tenu du fait qu'il ne bénéficie d'aucun statut particulier

#### **5.5. Finances municipales**

Dans la perspective du développement des activités de la Ville, un audit financier a été effectué et a permis sur la base du diagnostic financier et la volonté exprimée par les responsables de la Ville et des opérateurs de Lubumbashi, à soutenir ledit développement dans la perspective du financement des projets et programmes de la Ville de Lubumbashi.

Cet audit Financier a pour objectif de :

- Mieux connaître la situation financière dans laquelle se trouve la Mairie de Lubumbashi de manière à pouvoir appréhender les réformes et appuis nécessaires à la conclusion des contrats avec la Ville ;
- Evaluer la capacité de la Mairie à remplir ses engagements vis-à-vis du programme de développement (contrepartie financière, amélioration de la gestion) ;
- Appuyer les responsables de la Mairie par des propositions et recommandations adaptées à la situation.

#### **5.5 .1. Situation financière de la ville**

La situation financière de la Mairie de Lubumbashi analysée à travers les comptes des exercices 1998 à 2001, se caractérise par les agrégats suivants

AGREGATS	MOYENNE DES 4 EXERCICES
<b>a) <u>Passif</u></b>	
- Recettes retenues	: 26.568.513,89 \$USD
- Dépenses retenues (crédits accordés)	: 1.266.048,97 \$USD
- Dépenses d'investissement	: néant
<b>b) <u>Actif</u></b>	
- Epargne brute (les avoirs actifs)	: 7.818.146,47 \$USD
- Besoin de financement	: 20.016.416,39 \$USD

Cette situation financière qui fait ressortir a priori un besoin de financement plutôt positif, nécessite une analyse approfondie, pour nous permettre, au-delà des chiffres, de porter un jugement financier opportun pour la Mairie de Lubumbashi.

Cette analyse sera fondée sur :

- L'examen des différentes analyses des postes de recettes ;
- Notre opinion de la situation globale.

### **5.5.2 Equilibre financier de la Mairie de Lubumbashi**

La situation de la Mairie de Lubumbashi est caractérisée par un équilibre financier, sous-tendu par un besoin de financement positif et l'absence d'arriérés, sur tous les quatre exercices.

Pour apprécier ces agrégats, il y a lieu de faire un examen critique des prévisions et exécutions budgétaires des quatre exercices de la Maire de Lubumbashi :

### **5.5.3 EXERCICE 1998**

	<b>Prévues</b>	<b>Réalisées</b>
<i>1.1.Recettes non fiscales</i>		
Taxe d'état civil	930,00 FC	-
Taxe d'abattage	54.000,00 FC	390,00 FC soit 7,22%
Taxe d'hygiène et de salubrité	4.206,25 FC	-
Taxe sur publicité	6.300,00 FC	22,45 FC soit 3,56%

### 1.2. Produits du Domaine

Stationnement	15.000,00 FC	17.432,95 soit 100%
Location parking	27.000,00 FC	22.328,00 soit 70%

#### **Autres revenus des patrimoines**

(location immeuble de la ville)	92.197,50 FC	6.443,75 soit 6,92%
---------------------------------	--------------	---------------------

### 1.3. Produits exceptionnels

Permis d'inhumation	1.541,65 FC	17.722,60 soit 100%
Taxe sur exhumation des corps	144,00 FC	108,00 soit 75,89%

#### **Les Principaux postes des recettes**

Recettes ordinaires	29.025,00 FC	20.250 soit 6,96%
Recettes non fiscales	65.436,25 FC	412,45 soit 0,63%
Produits du domaine	134.197,50 FC	46.204,70 soit 34,43%

#### **Les Principaux postes des dépenses**

##### **Budget des dépenses**

### 1.1. Frais du personnel

Agents S/contrat	203.511,420 FC	77.077,00 soit 37,87%
Primes de prestations et indemnités diverses	77.350,00 FC	116.323,69 soit +100%
Primes de représentation	58.500,00 FC	55.932,00 soit 95,43%

### 1.2. Dépenses de fonctionnement

### **Frais de mission**

Mission à l'intérieur	7.350,00 FC	4.755,00 soit 64,69%
Mission à l'Etranger	25.000,00 FC	5.000,00 soit 2,00%
Fourniture de bureau	19.909,99 FC	64.758,78 soit + 100%
Carburant et lubrifiant	9.185,90 FC	2.386,00 soit 0,25%
Manifestations et Cérémonies	94.708,32 FC	28.094,49 soit 0,30%

### **Rencontres locales**

Frais d'imprimerie et divers	2.333,34 FC	3.847,95 soit +100%
------------------------------	-------------	---------------------

#### *1.3. Dépenses ordinaires*

Frais du personnel	339.361,42 FC	249.332,62 soit 0,73%
Dépenses de fonctionnement	158.487,55 FC	108.842,22 soit 0,52%

#### *1.4. Analyse des principaux postes des dépenses*

### **Dépenses ordinaires**

Frais du personnel	339.361,42 FC	249.332,69 soit 0,73%
Dépenses de fonctionnement :		
Frais de mission	32.350,00 FC	9.755,00 soit 0,30%
Fourniture de bureau	19.909,99 FC	64.758,78 soit + 100%
Carburant et lubrifiant	9.185,90 FC	2.386,00 soit 0,25%
Manifestations et cérémonies	94.708,32 FC	28.094,49 soit 0,30%

### **Rencontres locales**

Frais d'imprimerie et divers	2.333,34 FC	3.847,95 soit +100%
------------------------------	-------------	---------------------

## **5.5.4 EXERCICE 1999**

### **1. Recettes ordinaires**

#### *1.1. Recettes fiscales*

	<b>Prévues</b>	<b>Réalisées</b>
Patente	29.025,00 FC	43.571,00 FC soit +100%

#### *1.2. Recettes non fiscales*

Taxe d'état civil	15.004,00 FC	18.014,00 soit +100%
Taxe d'abattage	75.000,00 FC	-
Taxe d'hygiène et de salubrité	-	-
Taxe sur publicité	-	-

#### *1.3. Produits du Domaine*

Stationnement	113.750,00 FC	130.660,03 soit 100%
Location parking	-	-
Location immeuble de la ville	92.197,50 FC	22.451,32 soit 24 ,35%

#### 1.4. Produits exceptionnels

Permis d'inhumation	-	49.162,59 FC
Taxe sur exhumation des corps	-	220,00 FC

## 2. Les Principaux postes des recettes

### 2.1 Catégories des recettes ordinaires

Recettes ordinaires	29.025,00 FC	43.571,00 soit+100%
Recettes non fiscales	90.004,00 FC	18.014,00 soit 20,01%
Produits du domaine	205.947,50 FC	153.111,35 soit 0,74%

### 2.2. Recettes non fiscales

Taxe d'état civil	15.004,00 FC	18.014,00 soit + 100%
Taxe d'abattage	75.000,00 FC	-
Taxe d'hygiène et de salubrité	-	-
Taxe sur publicité	-	-

### 2.3. Les Produits du Domaine

Location parking	-	-
Stationnement	113.750,00 FC	130.660,03 soit +100%
<u>Autres revenus du domaine</u> (location immeuble de la ville)	92.197,50 FC	22.451,32 soit 24,35%

### 2.4. Produits exceptionnels

Permis d'inhumation	-	49.162,59 FC
Taxe sur exhumation des corps	-	220,00 FC

### **3. Les principaux postes des dépenses**

*Le Budget des dépenses*

#### **Dépenses ordinaires**

##### *3.1. Frais du personnel*

	<b>Prévu</b>	<b>Consommé</b>
Agents s/contrat	444.000,00 FC	208.145,50 soit 0,47%
Primes de prestation et indemnités diverses	127.500,00 FC	116.962,00 soit 0,92%
Indemnité de représentation	108.000,00 FC	58.040,00 soit 0,54%

##### *3.2. Dépenses de fonctionnement*

#### **Frais de mission**

Mission à l'intérieur	4.800,00 FC	-
Mission à l'Etranger	-	-
Transport Agents en Mission	19.000,00 FC	3.288,00 soit 0,17%
Fournitures de bureau	19.000,00 FC	38.698,00 plus de 100%
Carburant et lubrifiant	3.000,00 FC	3.545,87 plus de 100%
Manifestation et cérémonies	36.750,00 FC	35.616,87 soit 96%
Frais imprimerie	6.150,00 FC	15.360,00 plus de 100%

### 3.3. Analyse des principaux postes des dépenses

Frais de personnel	679.500,00 FC	383.147,50 FC
Frais de mission	23.800,00 FC	3.288,00 FC
Fournitures de bureau	19.000,00 FC	38.698,00 FC

### 3.4. Analyse des principaux postes des dépenses

Carburant et lubrifiant	3.000,00 FC	3.545,87 FC
Manifestations et cérémonies	36.750,00 FC	35.616,87 FC
Frais d'imprimerie	6.150,00 FC	15.360,00 FC

## 5.5.5 EXERCICE 2000

### 1. Recettes ordinaires

#### 1.1. Recettes fiscales

	Prévues	Réalisées
Patente	234.900,00 FC	45.225,00 soit 0,19%

#### 1.2. Recettes non fiscales

Taxe d'état civil	39.150,00 FC	-
Taxe d'abattage	6.165,00 FC	3.034,00 soit 49,21%
Taxe d'hygiène et de salubrité	11.250 FC	531.739,20+de 100%
Taxe sur publicité	-	-

### 1.3. Produits du Domaine

Stationnement	336.000,00 FC	443.028,70 soit 100%
Location parking		-
Location immeuble de la ville	619.750,00 FC	61.149,40 soit 0,10%

### 1.4. Produits exceptionnels

Permis d'inhumation	-	592.825,80 FC
Permis de port d'armes	-	11.489,60 FC

## 4. Les Principaux postes des recettes

### 4.1. Catégories des recettes ordinaires

Recettes ordinaires	234.900,00 FC	45.225,00 soit 0,19%
Recettes non fiscales	56.565,00 FC	534.773,20 soit +de 100%
Produits du domaine	955.750,00 FC	545.321,10 soit 57,05%

### 4.2. Recettes non fiscales

Taxe d'état civil	39.150,00 FC	-
Taxe d'abatage	6.165,00 FC	3.034,00 soit 49,21%
Taxe d'hygiène et de salubrité	11.250,00 FC	531.739,20 +de 100%

### 4.3. Les Produits du Domaine

Location parking	41.143,00 FC	-
Stationnement	336.000,00 FC	443.028,70 soit +100%
Location immeuble de la ville	619.750,00 FC	4,35%

## 5.5.6 EXERCICE 2001

### 1. Recettes ordinaires

#### 1.1. Recettes fiscales

	Prévues	Réalisées
Patente	13.518.000,00 FC	218.781,00 soit 1.62%

#### 1.2. Recettes non fiscales

Taxe d'état civil	1.107.000,00 FC	979.420,00 soit 88,47%
Taxe d'abattage	65.250,00 FC	50.640,00 soit 77,61%
Taxe d'hygiène et de salubrité	900.000 FC	347.333,00 soit 38,59%
Taxe sur publicité	-	-

#### 1.3. Produits du Domaine

Stationnement	5.864.850,00 FC	2.860.750,00 soit 48,78%
Location parking		485.000,00 FC
Location immeuble de la ville	496.900,00 FC	-

#### 1.4. Produits exceptionnels

Permis d'inhumation	2.160.280,00 FC	
Taxe sur exhumation des corps	-	-

## 2. Les Principaux postes des recettes

### 2.1. *Catégories des recettes ordinaires*

Recettes ordinaires	13.518.000,00 FC	218.781,00 soit 1,62%
Recettes non fiscales	2.072.250,00 FC	1.337.393,00 soit 66,47%
Produits du domaine	6.361.750,00 FC	3.345.750,00 soit 52,59%

### 2.2. *Recettes non fiscales*

Taxe d'état civil	1.107.000,00 FC	979.420,00 soit 88,47%
Taxe d'abattage	65.250,00 FC	50.640,00 soit 77,61%
Taxe d'hygiène et de salubrité	900.000,00 FC	347.333,00 soit 38,59%

### 2.3. *Produits du Domaine*

Stationnement	5.864.850,00 FC	2.860.750,00 soit 48,78%
Location parking		485.000,00 FC
Location immeuble de la ville	496.900,00 FC	-

Il ressort nettement de ces informations budgétaires les enseignements suivant :

- 1° une insuffisance des recettes budgétaires réalisées sur les recettes prévisionnelles. En effet, il ressort des informations budgétaires des quatre derniers exercices (1998, 1999, 2000 et 2001), que les prévisions de recettes n'ont été réalisées qu'à hauteur des prévisions respectivement de 37 %, 71%, 93 % et 20 %
- 2° un taux moyen de réalisation de 66 % des dépenses de fonctionnement par rapport aux prévisions budgétaires. Ce taux comparé au taux moyen de réalisation des recettes soit 26 % démontre que la propension des dépenses est plus forte que la capacité à recouvrer les recettes.

3° Pendant la même période, les réalisations sur les prévisions d'investissement se sont situées en moyenne à néant car ceci n'était pas prévu.

A partir de ces informations, nous pouvons provisoirement en déduire que les besoins de financement positifs qui apparaissent, ne sont que la résultante d'une gestion prudente de trésorerie, qui ne consiste à engager les dépenses qu'en fonction des recettes. Ce besoin de financement constituant ainsi une trésorerie oisive pour la Mairie.

Par ailleurs, l'absence d'arriérés constitue, en plus de la gestion prudente déjà évoquée, une explication du défaut de gestion dynamique. Une telle dynamique devant être basée sur les prévisions, l'adéquation entre la programmation des dépenses et la réalisation des recettes dans la perspective de l'exécution des programmes de fonctionnement surtout d'investissement.

L'examen du tableau ci-dessous : équilibre financier, nous permettra d'apprécier le comportement des différents agrégats de 1998 à 2001.

#### 5.5.7. Equilibre financier et besoins de financement

##### 1. Tableau récapitulatif : Equilibre financier (dépenses et recettes)

<b>N°</b>	<b>Exercices</b>	<b>Dépenses retenues et recettes en (FC)</b>	<b>Exécutés en (FC)</b>	<b>%</b>	<b>Impasse non exécutée en (FC)</b>	<b>%</b>
1.	1998	728.193,37	442.852,59	61 %	285.340,78	39 %
2.	1999	1.142.559,09	743.735,18	65 %	398.823,91	35 %
3.	2000	1.851.530,40	1.729.634,70	93 %	121.895,70	7 %
4.	2001	24.112.280,00	4.901.924,00	20 %	19.210.356,00	80 %
<b>Total général</b>		<b>27.834.562,86</b>	<b>7.818.146,47</b>	<b>28 %</b>	<b>20..16.416,39</b>	<b>72 %</b>

L'examen du tableau d'équilibre financier montre que :

- 1° Exercice budgétaire 1998 : les dépenses retenues étaient de 497.848, 97 FC et celles exécutées 139.694,13 FC par contre les recettes retenues étaient de 230.344,40 FC et réalisées 84.697,75 FC qui était resté à réaliser au budget de l'année prochaine (1999).  
Les services municipaux devraient réaliser ce montant pour éviter à la Mairie de recourir à l'extérieur pour les compenser.
- 2° Exercice budgétaire 1999 : les dépenses retenues 768.200,00 FC et exécutées 288.543,76 FC par contre les recettes retenues 374.359,09 FC et réalisées 264.078,94 FC pour avoir le résultat de 178.263,61 FC montant qui restait encore à exécuter. Sur ce, l'Etat récupère son crédit par manque des recettes à réaliser et les dépenses de la Mairie tombe en annulation. Le crédit retiré est affecté aux autres services annexes au titre de subvention et à la Banque centrale au profil du Bon de Trésor.
- 3° Exercice budgétaire 2000 : la Mairie n'a pas prévu des dépenses pour solliciter le crédit à l'Etat, par contre les recettes retenues 1.851.530,40 FC, réalisées 1.729.634,70 FC et non réalisées 121.895,70 FC. La Mairie était en déficit parce qu'elle risquait d'utiliser les dépenses non appuyées par le crédit et non autorisées par l'Etat qui devrait permettre à cette institution de réaliser l'année prochaine le montant de 121.895,70 FC pour éviter à l'Etat de recourir à l'extérieur afin d'équilibrer les opérations budgétaires
- 4° Exercice budgétaire 2001: la Mairie n'a pas prévu des dépenses pour solliciter le crédit à l'Etat, par contre les recettes retenues 24.112.280,00 FC, réalisées 4.901.924,00 FC et non réalisées 19.210.356,00 FC. La Mairie était en déficit parce qu'elle risquait d'utiliser les dépenses non appuyées par le crédit et non autorisées par l'Etat pour son fonctionnement et supporter les frais du personnel. La Mairie devrait réaliser le montant restant de 19.210.356,00 FC afin d'éviter à l'Etat de recourir à l'extérieur pour compensation.

En conclusion, il découle de l'analyse des opérations budgétaires de ces quatre exercices (1998, 1999, 2000, 2001) que la Mairie devrait maximiser des recettes et prévoir des dépenses pour solliciter les crédits afin d'éviter le déficit budgétaire.

## 2. **Besoins de financement**

Les principaux postes de recettes de la Mairie sont constitués par les recettes ordinaires et les recettes extraordinaires.

les postes de recettes ordinaires sont constitués de recettes fiscales, recettes non fiscales et les produits du domaine. Tandis que les postes de recettes extraordinaires sont constitués de Subvention de l'Etat, Fonds de concours, Aide et dons.

Cependant, les recettes globales enregistrées par la Mairie de 1998 à 2001 ont été constituées intégralement par les recettes ordinaires. En effet, les documents mis à notre disposition n'ont fait état d'aucun élément de recettes extraordinaires.

La situation financière de la Mairie de Lubumbashi a dégagé des besoins de financement sur toute la période. Ces besoins de financement ou plutôt des recettes budgétaires non dépensé, sont consécutifs à l'excédent des recettes totales sur les dépenses totales (fonctionnement + investissement) ou l'excédent de l'épargne brute sur les dépenses d'investissement.

Ils constituent le solde des recettes totales de l'exercice non utilisé. Cette situation résulte de la gestion très prudente que les autorités de la Mairie de Lubumbashi ont mise en place.

En effet, le fait que les analyses budgétaires fassent ressortir les prévisions de dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement non couvert, alors qu'en même temps subsiste un excédent de trésorerie, quelle qu'en soit son importance, est source d'interrogation sur la performance dans la gestion de trésorerie. Une gestion dynamique aurait permis d'arriver à une trésorerie égale à zéro ou tout au moins, une trésorerie positive équivalente au montant des arriérés dus par la Mairie à ses fournisseurs.

## **6. CONDITIONS DES LOGEMENTS ET DES BIDONVILLES**

### **6.1 CONTEXTE**

S'agissant de la connaissance des données sur les conditions des logements et bidonvilles au niveau de la ville, cette section a consisté à :

- ✳ Explorer les questions liées aux bidonvilles, à la propriété et aux politiques pour développer une compréhension des forces, faiblesses, opportunités et risques dans ces domaines ;
- ✳ Identifier les besoins et opportunités en renforcement de capacités liées aux questions des bidonvilles pour le développement de : politiques et réglementations locales de facilitation et des cadres institutionnels et de financements locaux plus efficaces ;
- ✳ Fournir des réponses au niveau de la ville pour répondre aux problèmes de l'amélioration des bidonvilles et la fourniture de logements et services de base pour les pauvres à travers l'identification de zones géographiques et thématiques incluant des projets de renforcement de capacités et d'investissement.

### **6.2 INFORMATIONS SUR LES INDICATEURS PERTINENTS**

Les informations sur les indicateurs pertinents des sources locales publiées par l'ONU-HABITAT dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action National pour l'Habitat en RDC ont été compilées. Ainsi, en rapport avec l'Objectif 7 l'OMD, les cibles 10 et 11 ainsi que les indicateurs 30 et 31 ont été utilisés comme point de référence dans l'analyse des matériaux de base de cette section à savoir :

#### **6.2.1 La superficie de la parcelle et de l'unité de bâti**

La superficie moyenne de la parcelle habitée est estimée, pour les quartiers planifiés à plus de 500 m<sup>2</sup>. Celle des quartiers d'autoconstruction à faible niveau socio-économique moins de 500 m<sup>2</sup>, celle-ci reflète sensiblement les dimensions usuelles des parcelles, 20 à 25 mètres attribués à l'occasion des lotissements les plus récents dans la ville.

Les parcelles sont un peu plus grandes dans les autres quartiers d'auto construction. Elles sont par contre plus réduites, 300 à 350 m<sup>2</sup>, dans les cités d'habitat planifié de niveau économique faible et intermédiaire où la longueur de certaines parcelles ne dépasse guère celle de la façade principale de la section des logements en bandes situées sur la parcelle.

Les parcelles d'habitation les plus vastes sont celles des quartiers planifiés à haut Standing notamment celles du quartier des affaires du centre ville. La superficie moyenne d'une parcelle habitée moins de 1.000 m<sup>2</sup> - est pratiquement le double de celle des quartiers d'auto construction à faible niveau socio-économique voire de la ville. La plus grande portion de cet espace est couverte par des constructions : environ 3 bâtiments en moyenne occupent plus de 90% de la parcelle contre une unité de bâti pour une superficie moyenne bâtie n'atteignant pas 20% dans les quartiers d'auto construction de même Standing.

Dans les strates de niveau socio-économique plus modeste, l'on note la part très élevée, dans les quartiers d'habitat planifié, de l'espace construit pour des surfaces moyennes bâties légèrement supérieures voire identiques à celles d'auto construction correspondant.

Dans les autres strates, les parcelles sont très vastes. La superficie moyenne des parcelles varie de 880,675 à 2.306,111m<sup>2</sup>. Dans aucune strate, la superficie bâtie ne dépasse, en moyenne, le tiers de la surface totale de la parcelle. En moyenne, une à deux constructions individuelles est érigée sur chaque parcelle.

### **6.2.2 Le matériau de construction**

Le matériau le plus utilisé pour la structure des constructions est la brique en terre cuite du fait que le sol de Lubumbashi permet sa production notamment artisanale à des frais moindres que celle des briques en ciment.

Dans les quartiers à haut standing, l'on note une proportion appréciable de constructions dont la structure est constituée en béton armé (16,67%). Dans les quartiers plus modestes, l'on note une proportion assez élevée de constructions à structure en briques en ciment tandis que dans ceux à faible niveau socio-économique, c'est plutôt le recours à la brique adobe(terre non cuite) qui domine.

Dans les quartiers d'habitat spontané, l'on recourt aussi quelques fois (2,04%) au pisé-bois. La tôle galvanisée est largement utilisée notamment dans les quartiers d'autoconstruction. Dans les quartiers à haut standing, on relève une proportion très importante de logements couverts en éternit (fibrociment) (33,33%) et en tuile (16,67%). Le dernier type de matériau commence à refaire surface dans les quartiers d'habitat informel (2,04%). L'utilisation de ce matériau devrait être encouragée à cause des possibilités locales pour sa production bon marché. Généralement, les logements construits sont d'un seul niveau.

Les constructions inachevées sont relativement plus nombreuses dans les quartiers à niveau socio-économique intermédiaire que ceux à niveau plus faible, sans doute à cause du recours dans ces derniers quartiers à des matériaux de construction non durables.

### **6.2.3 Accès à l'eau dans les bidonvilles de Lubumbashi**

#### **1° Constat**

Selon les résultats des enquêtes ENHAPSE/RDC menées par l'ONU-HABITAT en 1999, les indicateurs d'accès aux services urbains de base de la strate « auto construction et faible revenu », assimilable à la catégorie des résidents des bidonvilles de la ville de Lubumbashi, renseignent que les statistiques d'un niveau élevé des ménages bénéficient d'un accès à l'eau soit :

- ※ 60% de ménages ont un robinet installé ;
- ※ Moins de 10% recourent à des robinets publics ;
- ※ Moins de 20% recourent aux puits protégés et sources aménagées.

Aussi, le nombre des ménages desservi par le réseau électrique de la SNEL reste encore faible dans les quartiers d'auto construction, en particulier ceux de faible niveau socio-économique (moins de 50 %).

#### **2° Stratégie**

- ※ L'amélioration de l'accès à l'eau en particulier, et en général aux conditions de vie, permet de réduire la fréquence des maladies hydriques, souvent fatales chez les jeunes enfants ;

- ※ Les ménages ayant un « accès amélioré à l'eau » comprennent ceux qui ont les types d'accès suivants :
  - Connexion directe, par le réseau, dans l'habitation ou la parcelle ;
  - Accès au réseau public partagé au maximum par deux ménages.
  
- ※ L'accès non amélioré à l'eau comprend les puits non protégés, les sources non protégées, l'eau provenant des revendeurs, l'eau en bouteilles (étant donné la quantité réduite d'eau et non sa qualité), l'eau provenant des camions citernes ;
  
- ※ L'indicateur de l'accès à l'eau est la proportion des ménages ayant un accès amélioré à l'eau.

#### **6.2.4 Accès à l'assainissement dans les bidonvilles de Lubumbashi**

##### **1° Constat**

Les conditions d'hygiène et d'assainissement sont déplorables. Très peu de ménages y compris ceux des quartiers à haut standing bénéficient d'un service organisé public ou privé pour l'évacuation d'ordures ménagères et d'autres déchets domestiques.

Certains ménages recourent à l'enfouissement et à l'incinération, tandis que d'autres ménages ont transformé les cours d'eau, les voies publiques et d'autres espaces municipaux en dépotoirs publics et ce, dans toutes les strates d'habitat même dans les quartiers résidentiels.

Certains ménages des bidonvilles ne disposent pas de latrines. Dans les quartiers résidentiels planifiés, quelques ménages utilisent des WC reliées aux publics ; les autres recourent à des WC pourvues d'une fosse septique individuelle. Ailleurs, les types de latrines les plus courantes sont les WC avec fosse non septique et, principalement dans les bidonvilles, les fosses arabes

Eu égard à ce constat, l'assainissement pluvial, l'assainissement des eaux usées excréta constituent un problème majeur, à l'origine des inondations, de maladies telles que le choléra et des dysenteries. L'on constate en effet que la plupart des stations d'épurations, mises en place lors de l'élaboration des réseaux, sont hors services provoquant la montée des effluents qui finissent par ressortir par les regards de visite.

## 2° Stratégie

L'indicateur d'accès à l'assainissement est la proportion de ménages ayant accès à un système d'assainissement suffisant.

Les systèmes d'assainissement suffisants sont les suivants :

- ※ connexion privée directe (du logement ou de la parcelle) à un égout public, à une fosse septique (d'une capacité suffisante) ;
- ※ toilette avec chasse eau, privée ou partagée (et non pas publique) ;
- ※ latrines améliorées et aérées, privées ou partagées (mais non publiques).

Les toilettes dotées d'une chasse eau ainsi que les latrines améliorées aérées doivent être reliées à un système d'égouts non obturé. Les systèmes d'assainissement suivants sont considérés comme suffisants : latrines sèches avec seaux et collecte manuelle, latrines et toilettes publiques.

### **6.2.5 Logements et Bidonvilles : réglementations, législation et politique**

Afin de préconiser des solutions durables pouvant contribuer à l'amélioration des bidonvilles.

Pour ce faire, une série des questions ont été formulée pour récolter les informations à la base. De part ces questions les conditions ont été retenues :

#### 1° *Réglementation et pratique de la ville avec la législation et les politiques locales en rapport aux droits fonciers pour les populations pauvres.*

S'agissant des conflits dans les bidonvilles, aucune résolution n'est effective à Lubumbashi. A titre d'exemple : quelques personnes âgées (rares) ont eu la chance d'être recueillies dans les hospices des vieillards. Dans le cas des enfants de la rue, il y a des maisons des ONG ou religieux qui encadrent certains enfants mais ce n'est pas suffisant, les autres passent la nuit à la belle étoile.

Dans les quartiers résidentiels, les pauvres qui se sont construit des bidonvilles sont obligés souvent de vendre à un prix dérisoire leur terrain sous la pression de ceux qui ont les moyens qui les envahissent progressivement pour

s'éloigner de plus en plus de la ville pour aller trouver un sol à leur portée et continuer à vivre dans des taudis. Tandis que dans les quartiers où le niveau de vie est bas, les bidonvilles sont majoritaires et aucune amélioration n'est prévue pour eux.

Au sujet de l'occupation des sols, la structure administrative prévoit différents services qui devraient travailler en synergie afin d'offrir à chaque ménage, un cadre idéal pour la construction de logement en fonction de leurs moyens. Il s'agit principalement du service de l'urbanisme et de l'habitat pour la définition de l'affectation des terres par les plans d'aménagement et les Affaires Foncières pour établissement des titres d'occupation.

Cependant, le constat à l'état actuel des choses, est que ces différents services connaissent d'énormes difficultés, dont voici quelques-unes :

- ※ Manque d'équipement pour être opérationnel sur terrain ;
- ※ Démotivation des agents suite à la modicité du salaire ;
- ※ Conflits de compétence suite à l'esprit du lucre développé dans la plupart des services générateurs des recettes.

Ces difficultés font que les directives de zonage qui devraient être utilisées ne le sont plus à ces jours et demeurent lettre morte.

Concernant l'acquisition de terrain pour la construction de son logement, la population pauvre est abandonnée à elle-même car ne bénéficiant d'aucun crédit ni pour acquérir un terrain, ni pour ériger une bicoque.

Par ailleurs, pour la plupart des terrains lotis, l'autoconstruction est le seul mode en vigueur et cela sans respect des normes quelconques. Dans le cadre du développement économique de la municipalité, on remarque l'implantation des entreprises de productions dans des quartiers pauvres, mais en réalité leur présence n'a aucun impact sur la population environnante.

Les quartiers d'extension spontanés, jadis appelés « Cinq ans » demeurent dans leur état de démunis et sont confrontés à une dégradation continue faute de politique d'aménagement au niveau de l'autorité municipale. Toutefois la Division Provinciale du Plan collabore avec la Mairie de Lubumbashi à travers l'élaboration de son budget dans le cadre de la recherche des voies moyennes pour la réduction des facteurs qui accusent la pauvreté urbaine.

En conclusion, les plans d'occupation des sols ne sont ni appliqués ni revus malgré l'accroissement de la population d'une part, et d'autre part les pauvres s'appauvrissant davantage, les riches continuent d'accumuler les terrains lotis. La mise au point d'une politique dans le domaine foncier en faveur des pauvres serait un acte à encourager.

## 2° Sécurité foncière dans les bidonvilles de Lubumbashi.

Les résidents des bidonvilles à Lubumbashi ne sont pas protégés, même s'ils ont les titres fonciers, la mise en application de celle-ci est toujours difficile. Les facteurs qui déterminent la perception de la sécurité ou de l'insécurité foncière dans les bidonvilles à Lubumbashi sont les documents légaux, mais ce n'est parfois pas évident, car étant donné que les agents des services publics eux-mêmes, dès qu'ils se rendent compte que la tâche attribuée à son voisin de bureau est plus payante que la sienne, ils font tout le même travail abandonnant leur propre tâche. Et ainsi, ils se marchent les uns sur les autres obligeant la population à payer les mêmes frais plusieurs fois, au même service, à des agents différents et à des périodes différentes. Cela ne profite à personne.

L'autorité municipale procède de foi à l'expulsion forcée des résidents des bidonvilles sous prétexte de non-paiement du loyer, expropriation de biens pour usage public, constructions anarchiques, alors que certains occupants ont des titres fonciers légaux.

S'agissant de la forme de notification à l'avance à ceux qu'elle expulse, l'autorité procède par la voie des ondes (radio et télévision). Par conséquent, elle oublie que les pauvres n'ont ni radio ni télévision, quand bien même ils les ont, la ville de Lubumbashi vit des coupures de courant à tout moment. Dans d'autres quartiers, le courant électrique est une histoire ancienne, dans d'autres, c'est la marche sur la lune, ils attendront encore pendant quelques générations.

Ceux qui ont été expulsés soit par les autorités municipales, soit par d'autres autorités ou propriétaires fonciers privés, ils n'ont jamais eu de recours, à moins que ce soit des personnes disposant des moyens financiers.

Les principales étapes administratives et légales qui doivent être suivies pour obtenir des droits fonciers sécurisés dans les zones de bidonvilles sont :

- ※ Demande de terre (payante) 200 FC ;
- ※ Achat des bornes (1.500 FC) soit 6.000 FC pour les 4 bornes ;

- ※ Main d'œuvre du personnel foncier en transport aller et retour (10.000 FC) ;
- ※ Titres fonciers (la contre valeur en franc congolais équivalent à plus ou moins 70 \$USD) ;
- ※ Autorisation de Bâtir (la contre valeur en franc congolais équivalent à plus ou moins 100 à 150 \$USD) ;
- ※ Plan d'architecture de la bâtisse à érigé (la contre valeur en franc congolais équivalent à plus ou moins 100 \$USD).

Dans le temps cela peut prendre trois (3) mois, six (6) mois et même plus, tant que l'acquéreur peut donner de l'argent de temps en temps pour que les agents des services publics de l'Etat fassent leur travail comme il se doit.

Quant aux arrangement informel relativement à la tenure foncière, communément trouvés dans les bidonvilles de Lubumbashi, les habitants possèdent une fiche parcellaire et livret de logeur que l'acheteur continue à considérer comme un titre de propriété. Il existe cependant, à l'intérieur même du système, une première série de difficultés dues à la malhonnêteté des agents des Affaires Foncières qui vendent à plusieurs personnes la même parcelle. D'autre part, des contestations, dues à des limites imprécises ou à des querelles de personnes, se manifestent.

## ETAT

L'insécurité foncière dépendant étroitement de :

- ※ Le conflit de compétence entre les différents services publics (cadastre, urbanisme et habitat, Chef de terre....) ils arrivent cependant que les services émettent des documents parallèles et se battent pour des profits individuels et égoïstes ;
- ※ Désordre dans l'attribution des terrains un même terrain peut en même temps être attribué à plusieurs personnes engendrant des conflits perpétuels entre habitants ;
- ※ Coût élevé des papiers administratifs ;

Délimitation désordonnée des parcelles créant ainsi des conflits sociaux ;

- ※ Registre de propriétés foncières mal tenues car quatre personnes peuvent être enregistrés avec le même titre foncier, pour le même terrain, comment reconnaître les vrais titres des faux ? au niveau communal ?

- ※ Marginalisation des pauvres dans l'accèsion à la propriété. C'est la loi du plus fort, les pauvres se trouvant être les perdants dans les différentes situations (les sans moyens n'accèdent aux terrains convenable faute de possibilité financières).

Les principaux problèmes sont : (1) querelles de propriété sur les parcelles octroyées à 2 ou 3 personnes à la fois ; (2) parcelle octroyée en pleine avenue ou rue, ou sur un terrain privé ; (3) insécurité foncière. Souvent ces problèmes n'ont jamais de solution, car si la personne n'a pas les moyens de payer un avocat, ou le chef de quartier, il n'aura jamais à obtenir gain de cause.

### POPULATION

- ※ Le spontanéisme populaire signifie qu'il y a installation par occupation sans titre. Ce dernier a pris un grand essor le lendemain de l'indépendance. Cette situation est accélérée à l'indépendance par refus du néo citadin d'accepter l'interventionnisme de l'Etat dans le cadre de la planification urbaine importée ce moment continue jusqu'aujourd'hui.
- ※ Le manque d'informations suffisantes par la population sur les lois et réglementations en matière d'acquisition parcellaire (Le Code d'Urbanisme et Habitat et la législation foncière ne sont pas mises à la portée de la population) ;
- ※ La reconnaissance ou non de la propriété effective des terrains.

### 3° Offre de logements et de services adéquats

Plusieurs études existent sur le logement dans les bidonvilles à Lubumbashi. Pour le cas précis, l'étude récente menée par l'Institut Supérieur d'Enseignement Social « ISES » sur les conditions de logement de la population dans les bidonvilles de Lubumbashi, ressort que 63,4% de la population vivent dans des conditions défavorables alors que 24,39% vivent dans des conditions assez favorables, et 12,19% sont dans les conditions un peu favorable.

Il est constaté dans cette étude que la population des bidonvilles est mal logée (pièces moins spacieuses, absence d'eau et d'électricité et le surpeuplement...) constituant un danger pour la santé et la sécurité de la population.

Les résultats des enquêtes récentes sur l'accès aux services urbains dans les bidonvilles révèlent ce qui suit :

- ✳ Le système d'adduction d'eau potable et d'assainissement s'est beaucoup détérioré. En effet, les statistiques de mortalité démontrent l'amplitude des problèmes de santé dans les bidonvilles de Lubumbashi. Les maladies résultant de l'utilisation d'eau non potable, d'un assainissement inapproprié et d'une hygiène insuffisante sont à l'origine de nombreux cas mortels dans les bidonvilles.
- ✳ S'agissant de la manière dont le changement dans l'accès aux services urbains dans les bidonvilles a affecté les habitants, il sied de rappeler que cette population qui est déjà en mauvaise santé ne peut pas progresser économiquement, surtout quand il s'agit de familles pauvres qui sont prises dans un cercle vicieux de mauvaise santé, pauvreté et sous-alimentation. Des études récentes ont clairement montré que l'amélioration de la santé d'une communauté exige à la fois un approvisionnement en eau potable, des installations sanitaires convenables et de bonnes habitudes hygiéniques.

Les exemples d'activités passées, en cours ou prévues par le groupement d'ONG dans le cadre de l'offre des services adéquats pour l'amélioration des bidonvilles consistent : (1) aux forages systématiques des puits ; (2) à l'installation des pompes à eau ; (3) à la construction et l'entretien des ouvrages de drainage des eaux usées ; (4) l'enlèvement des ordures ménagères ; (5) la construction des habitations décentes pour les ménages pauvres.

## **6.2.6 CONDITIONNALITES**

### **a. Mobilisation des ressources pour les pauvres**

Le groupement d'ONG travaillant pour promouvoir le bien être économique et social des couches défavorisées en général et plus partiellement celui de la femme, mobilise des ressources pour une assistance (financière et technique) aux ménages dirigés par les femmes et d'autres groupes vulnérables pour améliorer leurs habitations.

Les pauvres font face à plusieurs contraintes pour accéder au crédit (construction, amélioration des logements, accès à des services, activités économiques) à cause de l'absence de garantie et le manque du minimum vital qui les oblige

ou les contraintes à user les crédits leur octroyé pour d'autres activités et la crainte de non-assistance régulière fait qu'ils disparaissent souvent avec ce crédit.

b. Cadre institutionnel

Les informations sur les questions des établissements devraient en principe être collectées et disséminées dans la perspective d'informer et d'amener des changements de politique. Or, il se fait que les médias n'ont pas accès facile aux sources d'informations relatives aux questions des établissements d'où les difficultés qu'ils éprouvent dans le cadre de vulgariser l'information en vue d'amener des changements de politique. Cette situation est aussi rendue difficile du fait que le système de gestion de la ville ne tient pas compte de l'avis des administrés.

Il est souhaitable que les études soient menées pour toute opération d'aménagement visant la création des nouvelles zones d'extension de la ville. Tout en tenant compte de sa croissance démographique et de tous les autres aspects de l'urbanisation. Allusion faite aux emplacements devant revenir aux équipements collectifs (écoles, terrains des jeux, infrastructures sanitaires, espaces vert, etc).

Que les médias aient tenu informés de décision à prendre pour que ces derniers jouent convenablement leur rôle d'informateur, de formateurs et d'encadreurs. Ainsi la base sera informée dans tous les aspects de la réalisation de l'opération d'aménagement (lotissement).

En outre, il n'existe aucune structure officielle pour la coordination des activités relatives à l'amélioration des bidonvilles. Ce sont les ONG en s'appuyant sur la Division Provinciale de l'Urbanisme et de l'Habitat qui interviennent là où les besoins sont les plus criants pour désigner les priorités, le suivi des travaux et le contrôle se faisant par les investisseurs.

c. Développement des capacités et formation

Les priorités en matière de développement de capacités et de formation sont :

- ✳ Pour les autorités municipales, l'accent est mis sur la formulation et la mise en œuvre de réglementation en vue de l'amélioration des conditions des bidonvilles, la formation, et les infrastructures de soutien ;

- ※ Pour les ONG l'accent est mis sur le développement de programmes d'amélioration des bidonvilles et la mise en œuvre et le soutien aux communautés ;
- ※ Pour toutes les organisations, les priorités et les besoins en termes de renforcement des capacités et de formation sont identifiés pour envoyés des experts en formation.

Quant à la description des activités de développement des capacités et de formation en cours, la Division Provinciale de l'Urbanisme et de l'Habitat envoie des experts pour la formation des formateurs. Cette formation technique est souvent sollicitée auprès des investisseurs. Par conséquent, il y a une insuffisance dans les infrastructures de soutien en vue de pouvoir former, les professionnels et les techniciens de haut niveau.

A propos de soutien dans le développement des capacités reçu des agences bilatérales et multilatérales dans l'amélioration des bidonvilles, ce soutien est (1) mal coordonné ; (2) non conforme aux besoins prioritaires, car ne répondant pas à l'assistance technique sollicitée par les investisseurs.

Les principales insuffisances de capacités sur l'adéquation dans la municipalité se résument dans la capacité à formuler et à mettre en œuvre des programmes d'amélioration des bidonvilles, de formation et les infrastructures de soutien.

Par ailleurs, parmi les trois choses qui pourraient être fait pour améliorer la situation dans les bidonvilles de Lubumbashi seraient :

- ※ Les forages des puits d'eau et installations des pompes à eau ;
- ※ L'assainissement du milieu et enlèvement des ordures ménagères ;
- ※ La construction des logements pour les démunis.

En outre, concernant les projets prioritaires de développement des capacités destinés à améliorer la performance municipale à traiter les bidonvilles avec un potentiel de réplication à grande échelle, il sied de rappeler que les services provinciaux et locaux de l'urbanisme et de l'habitat sont inefficaces du fait de la rareté des crédits, de la vétusté du matériel, du niveau dérisoire des salaires. Cette situation est accentuée par l'insuffisance du nombre des cadres supérieurs et des spécialistes du secteur dans les postes de direction.

## 7. GENRE



---

### 7.1 Disparités et des inégalités de Genre au niveau de la ville

Avec 80% de personnes vivant avec 0,80 \$US, la pauvreté touche une large couche de la population, mais l'analyse des données collectées montre que les femmes sont les plus affectées. Elles sont 11,73% à vivre en dessous du seuil de pauvreté contre 11,37% des hommes. Par ailleurs 11,91% des ménages dirigés par les femmes vivent en dessous du seuil de pauvreté, comparativement à 10,41% des ménages dirigés par les hommes.

Cette féminisation de la pauvreté s'explique par les discriminations constatées dans tous les domaines de développement : droits, Education, Santé, accès ressources etc.

### 7.2 Indicateurs spécifiques de développement humain (ISDH)

En partant du volume actuel de la population évalué à 1.300.000 habitants en 2004, avec un taux d'accroissement annuel moyen s'élevant à 19%, les femmes représentent 39,10% de la population et les hommes 60,90%. La population est très jeune, 92% se trouve dans la fourchette de 15 à 35 ans.

Dans la ville de Lubumbashi, les femmes ont un faible accès à l'information et aux services de santé (moins de 3% seulement accèdent à la santé de la reproduction selon le Programme National sur la Santé). La prévalence du VIH/Sida est passée de 9% pour les années 1990-1994 à près de 15% pour les années 2003-2004. Il n'y a pas des données fiables sur l'ensemble de la ville. Il semble toutefois que la prévalence est plus élevée dans les nouveaux quartiers d'extension et dans les bidonvilles.

Avec la guerre, il y a une recrudescence des maladies infectieuses et parasitaires, mais l'accès aux services de santé demeure difficile du fait de l'insuffisance des structures et du personnel et de leur concentration dans la ville, du coût élevé des soins de santé et des médicaments essentiels. Pour ce faire, il y a lieu de :

- Maîtriser la natalité et réduire le taux de fécondité ;
- Améliorer l'accès des femmes aux soins de santé, à l'information à des services adaptés, de bonne qualité et à moindre coût ;
- Améliorer la santé maternelle et infantile ;
- Assurer la prévention des adolescentes et une meilleure gestion de leur santé sexuelle ;
- Réduire la vulnérabilité des femmes au VIH/Sida et aux IST et les risques de contamination et combattre la stigmatisation des PVVIH ;
- Améliorer l'accès des femmes aux structures et soins de santé de qualité.

### **7.3 L'emploi féminin au plan national**

### **7.4 L'emploi féminin dans le secteur public**

### **7.5 Le cadre institutionnel**

### **7.6 Les contraintes juridiques**

## **7.7 L'acte constitutionnel de transition**

## **7.8 La loi sur la nationalité**

## **7.9 Le code de la famille**

## **7.10 Les stratégies d'intégration de genre**

## **7.11 Violence faites à la femme**

Les traditions, la culture et le droit coutumier entretiennent des préjugés favorables à certaines formes de violences faites aux femmes et certaines pratiques sont encore vivaces à Lubumbashi, surtout dans les zones d'extensions spontanées.

Les violences faites aux femmes et aux filles demeurent un problème important dans la ville de Lubumbashi. Les données collectées montrent que les femmes subissent diverses formes de violences tant physiques, morales, psychologiques et économiques. A ce sujet, 75,1% sont victimes de coups et blessures, 68,8% font objet de propos injurieux, 28,5% de pratiques coutumières néfastes, 40,5% d'avortements forcés, 24,5% d'harcèlement, 23,8% d'abandon des enfants par le mari, 14,7% de mariages préférentiels, 18,0% d'autorisation maritale, 17,8% de dot impayée, 44,0% de prostitution, 5,7% refus de payer les avantages sociaux, 55,2% d'autres, etc.

Les veuves représentent 17,25% de la population Lushoise et les veufs 2,7%. Elles forment l'une des catégories les plus importantes des femmes chefs de ménage soit 84,14%. Des considérations coutumières les privent du droit de se remarier librement.

Ainsi, dans le domaine des violences, on constate qu'il y a une sous estimation de l'ampleur de violences par manque de données statistiques et une insuffisance d'informations sur les violences faites à la femme. A cela, il faut ajouter la non-dénonciation des violences par les victimes et leur famille, et l'impunité des auteurs de la violence.

On note aussi l'absence de structures étatiques de prise en charge médico-sanitaire et psychosociale des femmes victimes des violences. Pour ce faire, il y a lieu de :

- Disposer des informations suffisantes afin de procéder à la sensibilisation des populations sur les violences faites aux femmes ;
- Prendre des mesures pour prévenir et éliminer les violences contre les femmes ;
- Amener les populations à dénoncer les violences ;
- Assurer une prise en charge médico-sanitaire et psychosociale des femmes victimes de violences.

### Droits fondamentaux et violences faites à la femme

Il importe de rappeler que le gouvernement congolais a ratifié depuis le 6 octobre 1985, par ordonnance loi n° 85/040, la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Cette Convention, cherche à mettre un terme à la discrimination qui « entrave la participation des femmes, dans les mêmes conditions que les hommes, à la vie politique, sociale, économique et culturelle de leur pays faisant obstacle à l'accroissement du bien-être de la société et, de la famille et qui empêche les femmes de servir leur pays et l'humanité dans toute la mesure de leurs possibilités.

Le constat est que, malgré cette ratification des instruments juridiques internationaux relatifs aux principes de l'égalité de droit entre l'homme et la femme, l'application ne suit pas.

Bien qu'il existe des dispositions favorables aux femmes dans le droit officiel, la majorité de celles-ci a recours au droit coutumier qui leur est beaucoup plus défavorables.

Des études antérieures menées en son temps (1999) sur les lois coutumières à Lubumbashi montre que 1,32% des femmes sont mariées selon le régime du droit coutumier et, 1,32% des femmes ont recours à la coutume pour résoudre des problèmes d'héritage ; d'où l'urgence de la vulgarisation de la loi et la sensibilisation des femmes sur leurs droits.

Quant à la stratégie d'intégration aux droits fondamentaux et violences faites à la femme, l'analyse de la question montre que les principaux problèmes relèvent d'un déficit de culture démocratique égalitaire, de l'absence de volonté politique des autorités et de la sous information des populations.

Le faible engagement des autorités pour la promotion de l'équité de genre se traduit principalement, par la non-application des lois déjà existantes favorables à la femme (notamment celles relatives au mariage et à la succession), la lenteur dans la révision des lois discriminatoires à l'égard de la femme, le non-respect des dispositions des Conventions et lois signées et ratifiées par le gouvernement. A cela s'ajoute la méconnaissance par les femmes de leurs droits. Pour ce faire, il y a lieu de :

- Garantir la non-discrimination et l'égalité devant la loi et faire appliquer effectivement toutes les lois favorables à la femme ;
- Protéger les droits fondamentaux des femmes, en amenant le gouvernement à se conformer aux Conventions internationales qu'il a ratifiées ;
- Améliorer l'environnement juridique par la formation et la création d'un dispositif d'assistance juridique ;
- Informer les populations sur les notions élémentaires de droit.

### Gouvernance, prise de décision et leadership

Malgré l'adhésion de la RDC à la Convention sur les droits politiques de la femme adoptée par l'Assemblée Générale de l'ONU dans sa résolution 640 (VII) du 20 décembre 1952 et entrée en vigueur le 07 juillet 1954, qui dispose en son article 3 que : « les femmes auront, dans des conditions d'égalité, le même droit que les hommes d'occuper tous les postes publics, d'exercer toutes les fonctions publiques établies en vertu de la législation nationale, sans aucune discrimination ».

Malgré la volonté de rupture affichée par le gouvernement, les femmes sont toujours sous-représentées dans les institutions stratégiques de prise de décisions. En effet, le taux de représentativité des femmes aux postes du pouvoir et de prise de décision, estimé à 10% pour l'ensemble du territoire national, n'est que de 0,9% par rapport aux hommes pour la ville de Lubumbashi.

Cette faible représentativité des femmes aux postes de pouvoir et de prise de décisions se justifierait par :

- le faible niveau d'instruction par rapport aux hommes, surtout au niveau supérieur ;
- la sous-estimation de la femme elle-même à postuler aux postes de pouvoir et de prise de décisions ;

Les données collectées montrent qu'à Lubumbashi, 13,8% des femmes cadres ont un niveau de formation universitaire. Mais, malgré leur qualification et leur expérience professionnelle, la majorité de ces cadres, soit moins de 11,7%, assument des fonctions subalternes. Le nombre des femmes responsables d'ONGs n'est pas connu, mais elle ne semble pas très nombreuse.

En outre, l'examen de la composante gouvernance et prise de décision et leur faible participation à la gestion politique. Cela s'explique en partie par la fragilité du leadership féminin et la résistance des hommes. Pour ce faire, le Ministère de la Condition Féminine et Famille se fixe comme objectif de :

- Garantir la participation des femmes à hauteur d'au moins 30% aux postes de prise de décisions dans toutes les institutions ;
- Consolider et optimiser le leadership féminin et inciter la femme à s'impliquer dans la gestion politique ;
- Amener les hommes à changer d'attitudes.

### Economie et pauvreté,

Dans ce contexte de crise socio-économique prolongée, la femme Lushoise est devenue la principale pourvoyeuse de subsistance de nombreuses familles. « Beaucoup de ménages ne vivent plus que des activités des femmes en général et des enfants en particulier, et proportion des femmes travaillant en dehors du foyer est passée à 9,6% en 2003.

La responsabilité plus croissante de la femme dans la survie de la famille peut être expliquée, en partie, par le fait que les personnes actives supportent un nombre de plus en plus élevé des personnes inactives. Les rations de dépendance sont passés à 3,18% en 2003 ; et ce sont les femmes qui en font les frais.

Malgré, son rôle aujourd'hui indéniable dans la survie de la majorité de la population, la femme est confrontée à de nombreux problèmes d'accès et de contrôle aux ressources et aux facteurs de production.

Pour ce faire, les stratégies d'intégration de genre consisteraient à :

- Développer l'entrepreneuriat féminin et renforcer les capacités de femmes ;
- Faciliter l'accès équitable aux ressources économiques, à l'information, aux technologies et aux équipements collectifs ;
- Faciliter l'égalité d'accès à l'emploi et aux opportunités économiques ;
- Diminuer la surcharge de travail des femmes.

## 8. L'ENVIRONNEMENT URBAIN



La connaissance des données de la planification et la gestion Environnementale urbaine facteur fondamentale pour tout développement durable des cités sans impact négatif, montre que la réglementation dans l'environnement doit être imposée car elle est méconnue ou ignorée par la majorité qui n'est ni éduquée ni sensibilisée en cette matière, ainsi l'eau et l'air seront épargnés de la pollution qui les guette.

De ce fait, la municipalité axe ses efforts sur les points suivants :

- Curage des caniveaux ;
- Lutte contre le marché pirate d'autant plus qu'elle favorise l'accumulation incontrôlée des immondices ;
- Lutte contre l'insalubrité ;

- L'arrestation des récidivistes.

L'excès de l'utilisation du charbon et du bois de chauffage entraîne des maladies pulmonaires chez les femmes. Les femmes sont quasiment ignorées par les politiques et programmes de gestion des ressources naturelles ; qui ne prennent en compte ni leur spécificité, ni leur expertise. A cet effet, les objectifs à poursuivre seraient de :

- Doter les populations, notamment les femmes, de connaissances et d'habilités pour une gestion saine de leur environnement ;
- Protéger les femmes contre les nuisances liées aux combustibles ;
- Prendre en compte les spécificités des femmes et leur expertise dans les politiques et programmes en faveur du développement durable ;
- Assurer une participation

## 9. DEFICITS ET BESOINS

### 9.1. Déficit et besoins en infrastructures

#### a) *Déficit en équipements de superstructure*

##### 1° Les problèmes communs à l'ensemble de la Ville

Les carences constatées au niveau des équipements d'intérêts communaux sont :

- l'insuffisance de transport urbain en général,
- l'insuffisance d'équipement socioculturel relevant des communes urbaines (insuffisance de terrain de sports aménagés, des bibliothèques scolaires, pas de maison de jeunes...)
- l'insuffisance des équipements marchands (pour les 41 quartiers) :
  - un seul grand marché
  - des marchés non organisés dans certains quartiers,
  - des gares routières mal organisées en général,
  - l'utilisation de la voie publique comme aire de stationnement des taxis.
- l'inexistence d'espaces verts aménagés dans les quartiers,
- le manque de plantation le long des voies.

##### 2° Les problèmes propres aux quartiers

A ce niveau il faut noter :

- l'insuffisance d'infrastructures scolaires dans les quartiers d'extension récentes à savoir,
- la capacité d'accueil insuffisante dans les milieux urbanisés, planifiés et même administrés,
- l'inexistence ou la connexion difficile du transport urbain inter-quartier,
- les réseaux de transport urbain à restructurer et adapter.

b) *Déficit en infrastructures*

1° Les problèmes communs à l'ensemble de la ville

Les carences constatées au niveau des infrastructures d'intérêts commun sont :

- l'inexistences de latines publiques dans les quartiers du centre et notamment dans les lieux publics ;
- la forte dégradation du réseau routier en général.
  - routes revêtues avec des nombreux trous, les accotements non aménagés ou inexistants,
  - routes non revêtues à cause des l'érosions qui laissent apparaître des cailloux qui les rendent difficilement praticables,
  - piste de quartier sommairement aménagé ou pas du tout aménagé sont impraticable dans la plupart des cas surtout en saison pluvieuse
- l'insuffisance ou l'inexistence dans certains quartiers, du réseau de drainage des eaux pluviales favorisant la dégradation du réseau routier
  - l'obstruction des caniveaux par l'occupation au sol irrégulière
- le manque d'organisation dans le système de collecte des ordures ménagères qui fait que tous les ménages ne bénéficie pas du ramassage des ordures
  - les cours d'eau doivent régulièrement être curés.
- le manque d'entretien du patrimoine bâti de la ville donne à celle-ci un aspect de vieillissement ;
- la présence de l'effluent détruit les flore et la faune.

2° Les problèmes spécifiques aux quartiers

Les carences spécifiques aux quartiers sont :

- l'insuffisance ou licence de réseau électrique et adduction d'eau dans les quartiers d'habitat spontanés :
  - la vétusté du réseau d'énergie électrique et de l'eau le vieillissement des équipements actuellement ;
  - l'augmentation et l'agrandissement des points d'infection d'énergie.
- l'insuffisance ou l'inexistence de point d'eau (adduction d'eau, borne fontaine...) dans les quartiers ci-après : (1) le traitement de l'eau potable à améliorer ; (2) l'insuffisance d'éclairage public dans le centre ville et son inexistence dans les autres quartiers.

c). Propositions

1° Au niveau des équipements de superstructures

- Création et organisation du transport urbain dans la ville de Lubumbashi,
- Envisager d'autres types de transport en commun,
- Aménagement des marchés de quartier pour diminuer la saturation actuelle du marché central,
- Création d'espaces verts dans les quartiers du centre et l'organisation d'action de reboisement le long des voies,
- Impliquer les entreprises de transformation et de transport par rail,
- Aménagement et organisation des gares routières existantes et la création des nouvelles gares routières périphériques.

2° Au niveau des infrastructures

- Construction de latrines dans les lieux publics ;
- Mise sur pied d'une brigade d'entretien périodique des routes au niveau de chaque commune ;
- Construction des caniveaux de drainage des eaux pluviales et curage des ouvrages existant ;
- Organisation du système de collecte des ordures ménagères afin que tous les ménages puissent être touchés ;
- Réparation et entretien périodique des édifices publics= ;

- Extension des réseaux d'adduction d'eau, d'électricité et de téléphone aux quartiers qui n'en possèdent pas ;
- Réparation et extension du réseau d'éclairage public.

## **9.2. Besoins exprimés pour le développement de la ville (PDU)**

Les besoins en matière de projets de développement ont été exprimés par les responsables administratifs (le Maire, les Bourgmestres), les Chefs des Services déconcentrés), toutes les composantes de la société civile et de la population (opérateurs économiques, ONG et Associations, Conseil Commercial, partis politiques....). Ces besoins résumés ici sous forme de tableau ont été recueillis au cours de la mission d'audit avec la collaboration des responsables de la Mairie.

Pour ce faire, une liste générale, récapitulant la totalité des projets suggérés conjointement par l'autorité urbaine et les populations, a été dressée et se trouve ci-après.

En général les besoins exprimés par différentes composantes se recoupaient, ce qui valide leur justesse. Les enquêtes effectuées sur le terrain par la mission d'audit conformément à l'existence de ces besoins d'audit confirmant l'existence de ces besoins et la nécessité d'y apporter des solutions immédiates.

### **9.3. *Fiches projets prioritaires***

#### **FICHE DE PROJET n° 1**

Titre du projet	:	Amélioration de l'habitat
Localisation	:	Lubumbashi
Quartier	:	Congo Kampemba Kigoma Village Golf
Durée	:	trois (3) ans
Bénéficiaires ciblés	:	le projet s'adressera particulièrement aux ménages demandeurs, aux ménages à faible revenu.

Partenaires dans la mise en œuvre :

- Les agences immobilières
- Les ONG
- Les entreprises en bâtiments (Architectes,.....)
- Les Sociétés d'énergie, eau et électricité, téléphone etc...
- Les banques et les organismes internationaux.

Coût : 10.000.000 \$USD

Situation actuelle : état de délabrement avancé : habitat de mauvaise qualité, caractérisé par les matériaux de constructions inadaptées.

Objectifs :

- Lutter contre la promiscuité, l'insalubrité observée dans ces quartiers.
- Améliorer les conditions et le cadre de vie

- Répondre aux recommandations générales de l'ONU tenue à Istanbul en juin 1996 sur l'habitat « Donner à tout habitant un logement adéquat »

#### Principal résultat :

- Amélioration de la qualité de vie et d'habitabilité.
- Meilleure qualité de l'habitat dans les bidonvilles de Lubumbashi.
- Accessibilité accrue de l'habitat à Lubumbashi

#### Principales activités du projet :

- Fourniture des terrains à bâtir visant à mettre un terme à l'offre des terrains non viabilisés.
- Amélioration des tissus d'habitat existants : opérations de restructuration et de rénovation urbaine.
- Fourniture de logements : encouragement des logements en pleine propriété (assistance à l'autoconstruction) et appui au logement administré ; promotion des techniques et des unités de construction ; mécanismes de réduction des coûts des matériaux de construction

#### Descriptions du projet :

- Préparation d'un site d'accueil préalablement aménagé.
- Mise en place d'infrastructures de base : voirie, eau, électricité
- Développement des niveaux de services, drainage des eaux pluviales, des eaux usées, construction des fosses septiques, de puits perdus dans chaque parcelles, traitement des ordures ménagères, éclairage public.
- Mettre à la disposition de la population ciblée les matériaux de construction à moindre coût pour la construction des maisons suivant les plans types.
- Suivi du projet par les services compétents.

#### Equipement à se procurer :



#### Objectifs :

- Résorption du déficit en logements par la création des réserves foncières, des nouvelles zones d'accueil et leur mise en valeur à travers les programmes des parcelles assainies et de promotion des logements sociaux.
- Loger décemment les ménages sinistrés et les sans abri.
- Améliorer les conditions d'habitat et le cadre de vie.

#### Principal résultat :

- Desserrer, en partie, les fortes densités dans les bidonvilles de Lubumbashi.
- Répliquer le projet sur d'autres sites à Lubumbashi.

#### Principales activités du projet :

- Fourniture des terrains à bâtir visant à mettre un terme à l'offre des terrains non viabilisés.
- Amélioration des tissus d'habitat existants : opérations de restructuration et de rénovation urbaine.
- Fourniture de logements : encouragement des logements en pleine propriété (assistance à l'autoconstruction) et appui au logement administré ; promotion des techniques et des unités de construction ; mécanismes de réduction des coûts des matériaux de construction

#### Descriptions du projet :

- Aménagement d'un nouveau parcellaire d'accueil par la création des nouveaux terrains viabilisés et la construction de nouveaux logements selon les plans types exigés.
- Dotation de l'éclairage public et du réseau d'adduction d'eau.

#### Equipement à se procurer :

- Préparation des terrains par le déblayage et le nivellement.
- Mise en œuvre d'infrastructures de VRD pour l'implantation des trames d'accueil.

- Mise en œuvre d'îlots parcellaires pour toutes résidences.
- Construction des logements en partenariat avec les promoteurs immobiliers privés suivant les modèles proposés.
- Recensement de la population à loger.

### **FICHE DE PROJET n° 3**

Titre du projet : Renforcement des capacités techniques et managériales de l'administration locale  
 Localisation : Lubumbashi  
 Durée : 6 à 12 mois  
 Bénéficiaires ciblés : Agents et fonctionnaires de l'Urbanisme et de l'Habitat.

Partenaires dans la mise en œuvre :

- Belge.
- Française.
- Italienne.

Coût : 1.500.000 \$USD

Situation actuelle :

- Déficit marqué des ressources humaines au niveau des structures chargées de l'urbanisme et de l'habitat. Cette situation est due essentiellement à la faiblesse des salaires et à l'absence de matériels et d'équipement de travail. A ce déficit, s'ajoutent les problèmes de sous qualification du personnel existant.

Objectif :

- Pourvoir l'administration locale en ressources humaines, matérielles et financiers nécessaires à la réalisation de leur mission.
- Développer la capacité de l'administration à collecter des données fiables sur le secteur de l'habitat et à établir des indicateurs permettant d'élaborer, sur une base régulière, des bilans et des politiques en la matière.

- Promouvoir une expertise locale.
- Assurer une formation continue des cadres en cours de carrière au niveau de l'administration locale.

#### Principal résultat :

- Restauration de la capacité institutionnelle de l'administration de l'urbanisme et de l'habitat dans l'optique de l'amélioration des bidonvilles.
- Développement d'une expertise provinciale éprouvée dans le secteur de l'urbanisme et de l'habitat.
- Amélioration de la capacité de prise de décision et d'appui aux initiatives locales de promotion des établissements humains.
- Disponibilité d'une masse d'information statistique fiable dans le secteur de l'urbanisme et de l'habitat.

#### Principales activités du projet :

- Recruter des nouvelles personnes pour combler le déficit en ressources humaines au niveau de l'administration locale.
- Assurer une formation continue du personnel en cours de carrière par l'organisation des stages, colloques, séminaires de formation et de recyclages, voyages d'études vers les pays industrialisés ou divers pays d'Afrique etc.
- Apporter une assistance matérielle et logistique à l'administration locale en vue de la doter des moyens d'actions nécessaires à l'accomplissement de sa mission.
- Apporter une assistance matérielle et logistique aux Institutions de formations des capacités.

#### Description du projet :

- Modules de formation en Secrétariat, Techniques urbaines, Techniques d'assainissement....
- Séminaires et stages de formation animés par des experts nationaux et internationaux.
- Voyages d'études vers les pays industrialisés ou divers pays d'Afrique.
- Assistance en matériel et en équipements techniques aux services décentralisés

#### Equipement à se procurer :

- Mise en place de cycles de formation, de séminaires et de stages, de voyages d'études, d'assistance en matériel et en équipements techniques aux services décentralisés.

#### **FICHE DE PROJET n° 4**

Titre du projet : réfection de routes (voiries urbaines) dans les bidonvilles  
Localisation : Lubumbashi  
Durée : Cinq (5) ans.  
Bénéficiaires ciblés : populations

Partenaires dans la mise en œuvre :

- Le Ministère des Travaux Publics et Infrastructures.
- Le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat.
- Les Bailleurs de Fonds.

Coût : 16.131.475 \$US

Situations actuelles :

- Présente une dégradation prononcée.

Objectifs : Acquisition d'une voirie urbaine avec voies d'accès facile à tout les Communes et quartiers.

Principaux résultats : Gain de temps de parcours.

Principales activités du projet : Identifier les voies concernées par cette réhabilitation.

Description du projet : Etude du projet et exécution du projet suivant un plan conçu par le Ministère des Travaux Publics et Infrastructures.

Equipement à se procurer : Cfr. Entreprise d'exécution

## **FICHE DE PROJET n° 5**

Titre du projet : Construction d'une station de pompage et réparation du réseau d'eau dans les bidonvilles  
Localisation : Communes : Lubumbashi, Kenya, Kampemba, Ruashi, Annexe  
Durée : 12 mois  
Bénéficiaires ciblés : Population des quartiers nouvellement lotis.

Partenaires dans la mise en œuvre :

- Bailleurs de fond.
- REGIDESO

Coût : 1.000.000 \$USD

Situation actuelle :

- Les Quartiers nouvellement lotis dans les Communes de Lubumbashi, Kenya, Kampemba, Ruashi et Commune Annexe sont aux prises avec des problèmes d'approvisionnement en eau potable. Le système de distribution d'eau de la ville ne parvient pas à fournir convenablement de l'eau par le système de canalisation conventionnel par manque de pression suffisante pour que l'eau coule des robinets ;
- Les habitants pour remédier à ce manque, creuse des « Kishimpo » ou trous pour trouver la tuyauterie enfouie dans le sol afin de se procurer de l'eau potable.
- L'organisme « ONG » PAMPHILE MAGLOIRE propose, pour remédier à ce problème l'achat et la construction des pompes facile à utiliser qui seront placés dans les points stratégiques de chacune des Communes visées.

Objectif :

- Fournir de l'eau potable aux habitants des Communes concernée.
- Alléger la lourde tâche des habitants dans la recherche d'eau quotidienne.

- Diminuer les risques de maladies des habitants par la consommation d'eau non potable.
- Réparer le système d'eau potable de ces Communes.
- Eduquer la population sur l'importance de l'assainissement des eaux.

#### Principal résultats :

- Acceptation de la pompe à main par les habitants et consentement à l'utiliser ;
- Capacité de construire, d'installer, d'entretenir et de réparer la pompe ;
- Adaptation de la pompe aux conditions locales et à la disponibilité des matériaux et des pièces ;
- Une formation sera donnée par le fournisseur de pompes.

#### Principal activités du projet :

- Installation à raison d'une dizaine des pompes par Commune visée.
- Une équipe de formateur sera formée pour apprendre le fonctionnement des pompes ainsi que les réparations.
- Ce premier groupe ira à son tour faire de la formation dans les communes visées en responsabilisant les autorités locales (chef de quartier).

#### Descriptions du projet :

- Sensibilisation des communautés au projet (la sensibilisation sera continue tout le long du projet) ;
- Achat et construction des pompes à main facile à utiliser par les habitants, qui seront placés dans les points stratégiques de chacune des Communes visées.
- Des pompes seront adapter aux conditions locales et à la disponibilité des matériaux et des pièces.
- Une formation sera donnée par le fournisseur de pompes « CITET » qui a son siège à Tunis et qui offre de la formation en cycle de courte durée sur catalogue.
- Installation de pompes et formation des membres de la communauté par les formateurs ;
- Fonctionnement des pompes et accès à l'eau potable pour toutes les Communes visées ;
- Mise en place d'une équipe de maintenance des pompes.

#### Equipement à se procurer :

- Accès à l'eau potable pour toutes les Communes visées.
- Approvisionnement régulier en eau potable par des pompes.

### **FICHE DE PROJET n° 6**

Titre du projet : Entretien des infrastructures scolaires dans les bidonvilles  
 Localisation : Lubumbashi  
 Durée : Six (6) mois.  
 Bénéficiaires ciblés : les populations scolaires.

Partenaires dans la mise en œuvre :

- Le Ministère de l'Education.
- Le Ministère des Travaux Publiques et Infrastructures.
- Les Bailleurs de Fonds.

Coût : 12.695.600 \$US

Situations actuelles :

- La dégradation et vétusté de l'infrastructure scolaire dans la Ville.
- La surpopulation des classes.

Objectifs : Réhabiliter les écoles publiques.

Principaux résultats : Les bâtiments doivent être en bon état.

Principales activités du projet :

- Localisation et étude.
- Sélection des entreprises de construction.
- Réfection des bâtiments.

Description du projet :

- Commencer par déterminer les écoles à entretenir.
- Le devis présenté.
- Par les entreprises.
- Réfection des bâtiments.

Equipement à se procurer :

## **FICHE DE PROJET n° 7**

Titre du projet : Construction des latrines publiques  
Localisation : Places Publiques (Arrêt de bus, marché, parcs...) de Lubumbashi  
Durée : 3 à 6 mois  
Bénéficiaires ciblés : la population de Lubumbashi.

Partenaires dans la mise en œuvre :

- Mairie.
- Bailleurs de fond.
- Entreprises de construction.

Coût : 1.462.000 \$US

Situation actuelle :

- Manque de latrines ou lieux d'aisance sur les places publiques de Lubumbashi (centre Ville).

Objectifs :

- Eviter à la population d'uriner sur les plantes (arbres) ou en plein air.
- Eduquer la population au bon usage de latrines.

Principal résultats : Approvisionnement régulier en eau potable par robinet

Principales activités des projets :

- Localisation et étude de faisabilité.
- Assemblage des matériaux de construction.
- La construction.

Description du projet : A partir d'un plan type de construction, qui sera remis à la Mairie, celle-ci le donnera au constructeur ou de l'entreprise de construction pour exécution.

Equipement à se procurer : Cfr. Entreprise d'exécution

## **FICHE DE PROJET N° 8**

Titre du projet : assainissement des sites inondables  
Localisation : Lubumbashi  
Durée : 12 mois  
Bénéficiaires ciblés : la population de ces quartiers.

Partenaires dans la mise en œuvre :

- Mairie.
- Bailleurs de fond.
- OVD.

Coût : 2.500.000 \$USD

Situation actuelle :

- Le site urbain de Lubumbashi comporte de nombreuses zones inondables, du fait de la faiblesse des pentes et d'un drainage déficient. Les lits majeurs des principaux cours d'eau (la rivière Lubumbashi entre autres) constituent les contraintes naturelles les plus notables au développement urbain ;
- Ces sites marécageux, inondables et instables, impropres à la construction se retrouvent à travers la ville : il s'agit des sites ci-après : quartiers Bel Air I ; Bongonga ; Congo ; Gbadolite ; Bukama ; Lufira ; Upemba et Katuka I et II ;
- Occupation par la population sans viabilisation des terrains ni assainissement préalable ;
- La dégradation de l'environnement due aux inondations dans les quartiers résidentiels demeure un souci permanent de Lubumbashi.

Objectifs :

- Aménager les voies d'évacuation des eaux de ruissellement,
- Curage de cours d'eau afin d'obtenir un terrain pour les maraîchages, le sport et le loisir.

Principaux résultats : Ecoulement normal des eaux et obtention de terrain pour maraîchage...

#### Principales activités du projet :

- Amélioration des conditions sanitaires ;
- Réhabilitation des sites
- Assainissement durable et
- Réduction de l'inondabilité des sites

#### Description du projet

- Mise en place d'un réseau de drainage des eaux pluviales, construction de réseaux d'assainissement, branchement au réseau d'eau potable, la généralisation de l'électricité et construction des dépôts d'ordures ménagères.
- Le remblaiement des parties les plus basses pour les soustraire aux inondations et à la remontée de la nappe phréatique.

#### Equipement à se procurer :

- Travaux physiques de protection ;
- Plans de restructurations des sites inondables pour rationaliser l'occupation du sol, mieux organiser les parcelles existants et améliorer l'accessibilité des quartiers au réseau viaire.

## **FICHE DE PROJET N° 9**

Titre du projet : Accessibilité aux axes des transports  
Localisation : Lubumbashi : connexion inter quartier par rapport à la centralité  
Durée : projet à long terme cinq (5) ans.  
Bénéficiaires ciblés : la population.

Partenaires dans la mise en œuvre :

- Mairie,
- Bailleurs de fond,
- OVD,
- Office de Route.

Coût :

Situation actuelle : La dégradation de route et l'inaccessibilité par route dans les nouveaux quartiers.

Objectifs : L'accessibilité des quartiers par l'aménagement des voies et le tracé de nouvelle route.

Principaux résultats : Bonne accessibilité inter quartiers.

Principales activités du projet :

- Localisation et étude.
- Exécution des travaux par les services compétents (OVD, OR).

Description du projet :

- Identification de voie prioritaire.
- Travaux de génie civil et exécution, par les services compétents.

Equipement à se procurer : Cfr. Entreprise d'exécution

## **FICHE DE PROJET N° 10**

Titre du projet : Sécurité (renforcement police et service anti-incendie)  
Localisation : Lubumbashi, Communes et différents quartiers.  
Durée :  
Bénéficiaires ciblés : la population.

Partenaires dans la mise en œuvre :

- La Mairie.
- Ministère de l'Intérieur.
- Bailleur de Fond.
- Population.

Coût : 1.843.672 \$US

Situations :

- Persistance de l'insécurité de la population et de leur bien.
- La pauvreté.

Objectifs :

- Sécuriser la population et leurs biens.
- Les maladies hydriques.

Principaux résultats : Rapprocher et harmoniser le corps de sécurité et la population.

Principal activités du projet : Implantation des bureaux de police dans chaque quartier.

Description du projet : Assurer la sécurité de la population et ses biens.

Equipement à se procurer :

## **FICHES DE PROJET n° 11**

Titre du projet : Formation en planification et gestion urbaine  
Localisation : Lubumbashi  
Durée : trois (3) à (6) six ans  
Bénéficiaires ciblés : Acteur urbain « Agents et Fonctionnaires de la Territoriale ».

Partenaires dans la mise en œuvre :

- Bailleurs de fond.
- Coopérations techniques.

Coût : 1.301.330 \$US

Situations actuelles : Carence et déficience en personnel qualifié en matière de planification et gestion urbaine.

Objectifs : Améliorer le rendement et la qualité du travail.

Principaux résultats : Encadrement efficace de la population.

Principales activités du projet :

- Sélection des candidats.
- Déterminer les modules à suivre.
- Préparation de logistique.
- Encadrer les formateurs.
- Financement de formation au pays et à l'étranger.
- Vulgariser l'information.

Description du projet :

- Vu le besoin en personnel qualifié, il est impérieux de procéder à la formation.

Equipement à se procurer :

## **FICHES DE PROJET n° 12**

Titre du projet : Alphabétisation fonctionnelle des femmes  
Localisation : Lubumbashi  
Durée : Une (1) année  
Bénéficiaires ciblés : femmes analphabètes

Partenaires dans la mise en œuvre :

- La Mairie.
- Ministère de la Condition Féminine et Famille et celui des Affaires Sociales.
- Bailleurs de Fond.
- Les ONG de Développement.

Coût : 150.000 \$US

Situations actuelles : 80 % des femmes analphabètes.

Objectif : Lutter contre analphabétisme de la femme.

Principaux résultats : Réhabilitation de centre de formation, d'activités féminines et formation d'encadreurs.

Principales activités du projet :

- Localisation et étude de site.
- Recrutement du personnel d'encadrement.
- Aménagement des locaux.
- Acquisition de la logistique.

Equipement à se procurer :

### **FICHES DE PROJET n° 13**

Titre du projet : Initiation de la femme a un métier  
Localisation : Lubumbashi  
Durée : Six (6) à Douze (12) mois.  
Bénéficiaires ciblés : Femmes

Partenaires dans la mise en œuvre :

- Le Ministère de Condition Féminine et Famille.
- Le Ministère des Affaires Sociales.
- Les Bailleurs de fond.
- Les ONG.

Coût : 150.000 \$US

Situations actuelles : Nombre élevé de femme non initié aux métiers (couture, pisciculture, activités maraîchères...).

Objectifs : Les activités génératrices de revenus de la femme en vue d'améliorer leurs potentialités économiques.

Principaux résultats : Amener la femme à une bonne gestion.

Principales activités du projet :

- Formation des activités artisanales.
- Apprentissage des métiers (Commerce, élevage, micro crédit).

Description du projet :

- Localisation et étude de faisabilité.
- Recrutement et recyclage du personnel d'encadrement.
- Aménagement des locaux.
- Acquisition de la logistique.

Equipement à se procurer :

## **FICHES DE PROJET n° 14**

Titre du projet : scolarisation de la jeune fille  
Localisation : Lubumbashi  
Durée : Cycle normal d'enseignement primaire et secondaire.  
Bénéficiaires ciblés : jeunes filles non scolarisées.

Partenaires dans la mise en œuvre :

- Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel.
- Le Ministère des Affaires Sociales.
- Les Bailleurs de fond (UNICEF, UNESCO).
- Les ONG.

Coût : 350.000 \$US

Situations actuelles : Taux élevé des jeunes filles non scolarisées.

Objectifs :

- Offrir les mêmes avantages à la jeunesse.
- Sensibiliser les parents à la scolarisation des filles.

Principaux résultats : Réduire sensiblement le taux des filles non scolarisées.

Principales activités du projet : Persuader les parents à travers les ONG et les églises à la scolarisation de la fille.

Description du projet :

- Localisation et étude de faisabilité.
- Recyclage du corps enseignant.
- Offrir un cadre d'accueil aux enfants.
- Acquisition de la logistique.

Equipement à se procurer :

## **FICHES DE PROJET n° 15**

Titre du projet : Sensibilisation et vulgarisation de droits de la femme et de la fille  
Localisation : Lubumbashi  
Durée : Trois (3) à Six (6) mois.  
Bénéficiaires ciblés : Filles et femmes de Lubumbashi.

Partenaires dans la mise en œuvre :

- Le Ministère de Condition Féminine et Famille.
- Les Bailleurs de Fonds.
- Les ONG.

Coût : 100.000 \$US

Situations actuelles : Ignorance de droit de l'enfant et de la femme.

Objectifs : Sensibiliser la population sur le genre et le droit de femme et jeune fille.

Principaux résultats : Reconnaissance de droit par la femme et la jeune fille.

Principales activités du projet :

- Conférence.
- Colloque.
- Dépliant.
- Mass-média
- Apprentissage des métiers (Commerce, élevage, micro crédit).

Description du projet : Créer les foyers d'orientation de sensibilisation.

Equipement à se procurer :

## **FICHES DE PROJET n° 16**

Titre du projet	:	Insertion de la femme prostituée dans le circuit économiques
Localisation	:	différents quartiers de Lubumbashi
Durée	:	Douze (12) mois.
Bénéficiaires ciblés	:	les femmes prostituées.

### Partenaires dans la mise en œuvre :

- La Mairie.
- Les Municipalités.
- La Police.
- Les Affaires économiques.
- Les ONG.

Coût : 250.000 \$US

Situations actuelles : Non-intégration de la femme dans l'activité économique.

Objectifs : Offrir une activité rémunérée à la femme prostituée.

Principaux résultats : Améliorer sa condition de vie.

### Principales activités du projet :

- Création des Coopératives.
- Recensement.
- Apprentissage d'un métier.

### Description du projet :

- Créer les Coopératives pluridisciplinaires pour une activité rémunérée saine.
- Vulgariser les principes de morales et éthiques.

### Equipement à se procurer :

## **FICHES DE PROJET n° 17**

Titre du projet : Formation des encadreurs des femmes  
Localisation : Lubumbashi  
Durée : Trois (3) à Six (6) mois.  
Bénéficiaires ciblés : Femmes

### Partenaires dans la mise en œuvre :

- Ministères des Affaires Sociales
- Ministère de Condition Féminine et Famille.
- Le Bailleur de Fonds.
- La Mairie.
- Les ONG.

Coût : 150.000 \$US  
Situations actuelles : Insuffisance des semaines d'encadrement.  
Objectifs : Améliorer les conditions d'encadrement.  
Principaux résultats : Améliorer le niveau des encadreurs.

### Principales activités du projet :

- Sélections des formateurs.
- Définir les modules à suivre.
- Préparation de la logistique.
- Stage de formation au pays et à l'étranger.

### Description du projet :

- Faces aux réalités, il est impérieux de recycler et d'utiliser les niveaux de formateurs.

### Equipement à se procurer :

## **FICHES DE PROJET n° 18**

Titre du projet : Encadrement des femmes handicapées  
Localisation : Lubumbashi  
Durée : 5 ans.  
Bénéficiaires ciblés : les femmes handicapées.

Partenaires dans la mise en œuvre :

- Le Ministère de Condition Féminine et Famille.
- Le Ministère des Affaires Sociales.
- Les Bailleurs de Fonds.

Coût : 500.000 \$US

Situations actuelles : Femmes handicapées.

Objectifs :

- Encadrer les femmes handicapées.
- Intégrer les femmes handicapées dans la production.

Principaux résultats : Femmes handicapées initiées aux métiers : commerce, activités artisanales.

Principales activités du projet :

- Recruter et recenser les femmes handicapées.
- Préparation des matériels d'encadrement.
- Encadrement.

Description du projet :

- Aménagement des infrastructures d'accueil.
- Equipement des locaux.

Equipement à se procurer :

## **FICHES DE PROJET n° 19**

Titre du projet : Formation de cadres et personnels « environnement et écosystèmes »  
Localisation : Lubumbashi  
Durée : trois (3) à (6) six ans  
Bénéficiaires ciblés : agent et fonctionnaires (Urbanisme et Habitat, Environnement, Hygiène et Santé).

Partenaires dans la mise en œuvre :

- Bailleurs de fond.
- Coopérations techniques.

Coût : 250.000 \$US

Situations actuelles : Carence et déficience en personnel qualifié dans les domaines.

Objectifs : Améliorer le rendement et la qualité du travail.

Principaux résultats : Encadrement efficace de la population.

Principales activités du projet :

- Sélection des candidats.
- Déterminer les modules à suivre.
- Préparation de logistique.
- Encadrer les formateurs.
- Financement de formation au pays et à l'étranger.
- Vulgariser l'information.

Description du projet : Vu le besoin en personnel qualifié, il est impérieux de procéder à la formation.

Equipement à se procurer :

## **FICHES DE PROJET n° 20**

Titre du projet : Collecte des déchets solides  
Localisation : Lubumbashi – différents quartiers  
Durée :  
Bénéficiaires ciblés : population de Lubumbashi.

Partenaires dans la mise en œuvre :

- Le Ministère de l'Environnement.
- Les Bailleurs de Fonds
- Les ONG.

Coût : 2.500.000 \$US

Situations actuelles : Evacuer par chariots ou par camion les déchets solides, Assainir le milieu ; Améliorer de manière sensible l'hygiène.

Objectifs : Les activités génératrices de revenus de la femme en vue d'améliorer leurs potentialités économiques.

Principaux résultats : Obtention d'un réseau d'évacuation de déchets d'une manière permanente.

Principales activités du projet :

- Localisation et étude.
- Construction de silos.
- Evacuation des déchets solides.

Description du projet :

- Avoir une aire pour la construction des déchets.
- Sensibilisation de la population sur la collecte de déchets.
- Organiser le transport par chariot ou camion.
- Assainissement général.
- Traitement de déchets pour obtenir des composts.

## **FICHES DE PROJET n° 21**

Titre du projet	:	Aménagement de parkings et aires de stationnement
Localisation	:	Lubumbashi
Durée	:	2 ans.
Bénéficiaires ciblé	:	populations

Partenaires dans la mise en œuvre :

- Le Ministère des Travaux Publics et Infrastructures.
- Le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Les Bailleurs de fond.
- Les ONG.

Coût	:	3.000.000 \$US
Situations actuelles	:	Inexistante de parkings et des aires de stationnement
Objectifs	:	Concevoir et créer les parkings et les aires de stationnement.
Principaux résultats	:	Implantation des parkings et aires de stationnements à travers la ville.
Principales activités du projet	:	Inventorier et identifier les espaces publics à exploiter.

Description du projet :

- Etude du projet.
- Exécution du projet suivant un plan conçu par l'urbanisme.

Equipement à se procurer : Cfr. Entreprise d'exécution